



Conseil d'agglomération SICOVAL

Procès verbal

Conseil de Communauté
6 septembre 2021- 20 h 00

L'an deux mille vingt et un, le six septembre

Les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de des séances, à 20 h 00, sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : le 30 août 2021

Étaient présents :

Jacques OBERTI - Bruno CAUBET - Dominique SANGAY - Christophe LUBAC - Laurent CHERUBIN - Lucía VIDAL - Bruno MOGICATO - Laurent FOREST - Patrice ARSEGUÉL - Dominique LAGARDE - Pascal CHICOT - Jacques SEGERIC - Karine ROVIRA - Christine GALVANI - Aurélien EVANNO - Didier BELAIR - Olivier CAPELLE - Dominique MARTY - Xavier NORMAND - Pablo ARCE - Jean-François ROUSSEL - Henri AREVALO - Annie AVEROUS - Fabrice BAUDEAU - Djemel BEN SACI - Véronique BLANSTIER - Sylvie BROT - Alain CARRAL - Jacques GAMBELIN - Karin PERES HOARAU - Sarah DAZA - Françoise DOISY - André DURAND - Roselyne FEYT - Elisabeth GIACHETTO - Christophe GILLON - Marie-Pierre GLEIZES - Philippe GOUX - Véronique HAITCE - Jurgen KNODLSEDER - Yvette LESOIN - Marie-Claire LOOSE - Janine REDON BESSIERE - Alice MELLAC - Bernard NEVEU - Thierry OUPLOMB - Denis PAILLARD - Bernard PASSERIEU - Bernard CROUZIL - Michèle SEGAFREDO - Simon VIGUER - René-Marc WILLEMOT - Pascale MARTINEZ

Absents excusés :

Pierre LATTARD - Xavier ESPIC - Eric BORRA - Gérard GARDELLE - Jean-Luc DIEUDONNE - Marie-José SAVES - Véronique MAUMY - Gérard ROBERT

Pouvoirs :

Catherine GAVEN a donné pouvoir à Jacques OBERTI - Marie-Pierre DOSTE a donné pouvoir à Christophe LUBAC - Patrice TOURNON a donné pouvoir à Sylvie BROT - Laurent BRAAK a donné pouvoir à Thierry OUPLOMB - Céline CIERLAK-SINDOU a donné pouvoir à Pablo ARCE - Patrick MIGNON a donné pouvoir à Bernard NEVEU - Jean-Luc TRONCO a donné pouvoir à Françoise DOISY - Céline VILELA a donné pouvoir à Jean-François ROUSSEL

Secrétaire de séance : Alain CARRAL

Nombre de membres : **En Exercice : 69**

Pour le point 1 : **Présents : 53** **Votants : 61**
Puis à partir du point 2 inclus : **Présents : 52** **Votants 60 .**

Ordre du jour du 6 septembre 2021

Direction transition écologique et mobilités / Service transports et déplacements

1 - Politique cyclable du Sicoval – 2021 / 2030.....p 4

Rapporteur : Christophe LUBAC, 3 ème vice - président

Direction Finances / Service finances et fiscalité

2 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022 des budgets du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), du Service d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et de la Halte Répét.....p 9

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1 er vice-président

Direction Générale Adjointe Ressources / Transition Numérique

3 - Convention de partenariat Sicoval - Conseil départemental Haute Garonne : Usages numériques responsables - soutien au collectif "La Crèche".....p 23

Rapporteur : Dominique MARTY, Membre associé

Direction Ressources de l'Action et de la Cohésion Sociale

4 - Dissolution et liquidation patrimoniale et financière du SIVURS.....p 25

Rapporteur : Christine GALVANI, Membre associé

Direction des Ressources Humaines

5 - Modification du tableau des effectifs.....p 27

Rapporteur : Patrice ARSEGUÉL, 11 ème vice - président

Direction Finances / Service finances et fiscalité

6 - Comptes 2020 - Valcosem.....p 30

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1 er vice-président

Direction Finances / Service finances et fiscalité

7 - Comptes 2020 - Société Publique Locale (SPL) ENOVA Evènements.....p 31

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1 er vice-président

Direction Administration Générale / Service commande publique

8 - Fourniture de carburant à la pompe 2022-2025.....p 32

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1 er vice-président

Direction Finances / Service finances et fiscalité

9 - Reversement de la Taxe d'Aménagement 2021 – Castanet-Tolosanp 33

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1 er vice-président

Direction Prospective et Evaluation

10 - Renouvellement du Conseil de Développement.....p 33

Rapporteur : Xavier ESPIC, Membre associé

Direction du Développement et de l'Animation Economique

11 - Tarification de locaux de stockage à BIOSTEP.....p 35

Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 5 ème vice-président

Direction du Développement et de l'Animation Economique

12 - Participation aux salons national et international des professionnels de l'immobilier : convention cadre de partenariat 2022-2024.....p 36

Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 5 ème vice-président

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service urbanisme planification

13 - Suppression du passage à niveau n°201 à Montgiscard (travaux routiers et travaux ferroviaires) : évolution des conventions de financement pour la finalisation des études.....p 38

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 7 ème vice - président

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service politique du logement, foncier, habitat

14 - DEYME – Parc d'activités des Monges : vente de terrain à la SAS ENOVAGRI.....p 40

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 7 ème vice - président

Direction des Ressources Humaines

15 - Renouvellement de l'attribution d'une Indemnité de chaussures et de petit équipement à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19.....p 40

Rapporteur : Patrice ARSEGUÉL, 11 ème vice - président

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement

16 - Dispositif BAFA 1er job – Reconduction de l’opération 2021-2026.....	p 42
Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé	
Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement	
17 - Convention d'attribution de subvention à la commune de Gandon.....	p 43
Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé	
Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement	
18 - Convention d'attribution de subvention à l'ONG "Le Partenariat"	p 44
Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé	
Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement	
19 - Convention de partenariat et de financement Occitanie Coopération.....	p 45
Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé	
Direction transition écologique et mobilités / Service écologie territoriale et énergie	
20 - Mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME Occitanie.....	p 47
Rapporteur : Pascal CHICOT, 13 ème vice - président	
Direction Relation Usagers Déchets et Environnement / Service gestion des déchets	
21 - Convention de partenariat pour la reprise des lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale.....	p 49
Rapporteur : Xavier NORMAND, Membre associé	
Direction Administration Générale / Service assemblées et moyens généraux	
22 - Délibérations du Bureau et Décisions Déléguées du Président prises par délégation du Conseil de communauté du 1er janvier au 30 juin 2021.....	p 51
Rapporteur : Jacques OBERTI, Président	

Secrétaire de séance

Alain Carral est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le procès-verbal du conseil de communauté du 5 juillet est adopté.

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour accueillir une cellule de lutte contre les violences conjugales (CELVIC) – partenariat Sicoval / Gendarmerie

Jacques Oberti accueille le Général Charles Bourillon, commandant de la gendarmerie au niveau régional et départemental, qui vient de prendre ses fonctions ; il le remercie pour sa présence. La gendarmerie et le Sicoval partagent des valeurs et des façons de faire. La réactivité de la gendarmerie est particulièrement appréciée. Le Sicoval est très attaché à la gendarmerie.

Olivier Capelle, président du CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), souhaite la bienvenue au Général dans la région. Il souligne la qualité et la longévité du partenariat des gendarmes avec le CISPD. Il salue tous les personnels de la gendarmerie travaillant avec le Sicoval.

La lutte contre les violences intrafamiliales est un engagement ancien du Sicoval auquel la gendarmerie s’associe. Le CISPD soutient les victimes et organise également des actions de prévention. En 2020, la gendarmerie a recensé 130 faits de violence intrafamiliale sur le territoire, avec une augmentation de 24% par rapport à 2019. Ainsi, il est fier de contribuer à la mise en place de d’une cellule de lutte contre les violences conjugales (CELVIC) en espérant qu’un jour elle ne soit plus utile.

Le Général Charles Bourillon rend hommage à son prédécesseur qui s’est engagé contre le

fléau des violences intrafamiliales. Il indique l'engagement des collectivités depuis 2015 dans la prévention de la délinquance. La gendarmerie a déjà mis en place des cellules sur d'autres territoires qui ont une activité forte. Elle souhaite améliorer la prise en charge des victimes des violences tant sur le volet judiciaire que social.

La mise en place d'une CELVIC sur le Sicoval est liée à des faits de violence nombreux et en augmentation. Il se réjouit de la mise en place de la cellule de lutte contre les violences conjugales au Périscope à Ramonville et remercie le Sicoval pour la mise à disposition des locaux.

Jacques Oberti se félicite des progrès dans les relations entre les maires et la gendarmerie. Il trouve que le reporting des faits tout comme le contact en cas d'évènement majeur est très appréciable.

Jacques Oberti et Charles Bourillon procèdent à la signature de la convention mettant à disposition des locaux pour la cellule de lutte contre les violences conjugales.

Accueil d'une nouvelle conseillère communautaire

Jacques Oberti accueille Mme Karin Peres, de la commune de Ramonville, qui devient conseillère communautaire suite à la démission de Mme Marie Chiocca.

Direction transition écologique et mobilités / Service transports et déplacements

1 - Politique cyclable du Sicoval – 2021 / 2030

Rapporteur : Christophe LUBAC, 3^{ème} vice - président

La politique cyclable du Sicoval a fait l'objet de plusieurs délibérations depuis 2003 et notamment à cette date dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine.

Son objectif général est d'augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile - travail mais également domicile - études ou encore de loisirs et s'inscrit dans le cadre de la politique de transition écologique du Sicoval pour limiter les émissions polluantes conformément à l'Agenda 21 et au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Parmi les dernières décisions, la délibération du Sicoval du 3 septembre 2017, a permis d'affiner la programmation sur la période 2017 - 2019, articulée sur les financements de l'Etat (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – TEPCV), du Département et des communes. Sur cet intervalle, la mise en œuvre du schéma directeur cyclable a permis de créer deux axes structurants transversaux Nord et Sud connectés au Parcours cyclable du canal du midi, réalisé par le Département de la Haute Garonne. Ces deux axes permettent de desservir zones d'habitat, zones d'équipements sportifs et culturels, zones d'activités et services publics dans une logique d'intermodalité avec les transports urbains (bus, métro, train).

La délibération du Sicoval du 6 janvier 2020 a proposé une nouvelle ambition pour la politique cyclable du Sicoval, en s'engageant à réaliser un montant de travaux de l'ordre de 10 M€ HT sur la période 2021-2030. Cette délibération a précisé des orientations d'aménagement, base de la programmation pluriannuelle qui est proposée dans cette nouvelle décision. Par ailleurs, le Sicoval a également validé le schéma directeur cyclable d'agglomération coordonné par Tisséo Collectivités.

1 - Une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire, inscrite dans un contexte élargi

A l'échelle du territoire, outre les démarches de planification et l'ambition annoncée en terme d'engagement financier, l'accent est mis sur une politique cyclable co-construite, intégrant les services aux usagers et les actions de promotion des déplacements à vélo :

- **Concertation et animation** : Groupe Opérationnel Mobilités (élus du territoire), Communauté

des modes actifs Nord et Sud (entreprises, associatifs, partenaires),

- **Développement des services** : Station V de Labège en partenariat avec Tisséo Collectivités (location de divers vélos, animations, réparations) et stationnement vélos.
- Aménagements cyclables conçus en **co-construction avec les acteurs** (CMA, communes, Département).

Ces politiques s'inscrivent dans un contexte élargi et notamment :

- **Celui du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération** coordonné par Tisséo Collectivités, lieu d'échanges entre les membres de Tisséo Collectivités (Toulouse Métropole, Sicoval, Muretain Agglo, Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine - SITPRT), le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie...
- **et prennent en compte le Réseau Express Vélo (REV)** sous maîtrise d'ouvrage du CD 31 (hors Toulouse Métropole).

Par ailleurs, la programmation cyclable est définie en lien avec les grands projets du territoire et notamment : les projets de transports en commun (Connexion ligne B et 3^e Ligne de métro, Pôle d'échanges multimodal de Montgiscard), les projets urbains (Enova, ZAC du Rivel, extension du Parc Technologique du canal), les projets routiers (prolongement de la RD 916).

2 - Des grandes orientations à traduire dans une programmation pluriannuelle

Ces orientations, validées lors du Conseil Communautaire du 6 janvier 2020, constituent la base de la programmation proposée sur les années 2021-2030 :

- **Finaliser les grands axes radiaux vers Toulouse** : RD2, RD16, RD813 et ce en complément des axes Canal du midi et RD916 renforcés ou créés dans le cadre du REV Départemental.
- **Renforcer le rôle d'armature du Parcours cyclable du Canal du Midi** par l'aménagement d'itinéraires de liaison notamment pour les communes de la zone centrale du Sicoval.
- **Réaliser les grands axes transversaux** : RD79 Castanet / Escalquens, RD94 Pompertuzat / Belberaud : rabattement vers le REV départemental et en cohérence avec les projets routiers du CD31 (prolongement RD916 Escalquens / Belberaud).
- **Favoriser les déplacements pour les modes actifs depuis les communes vers les collèges** (carte scolaire) **et vers les pôles d'échanges** de transport en commun (ferroviaire, urbain).
- **Développer les axes Coteaux** (RD24 et RD79) en définissant leurs fonctions, à partir d'études de faisabilité dédiées.
- **Apporter un appui technique aux communes** pour les aménagements d'intérêt local. Objectif : harmoniser les types d'aménagements et de favoriser la cohérence avec les aménagements intercommunaux.

3 - Différents niveaux d'intervention proposés avec des budgets spécifiques

- Niveau 1 : « Création » - Budget investissement : 1,2 M€ TTC / an en investissement

Cette intervention consiste à aménager des itinéraires dédiés à la circulation des cycles nécessitant d'importants travaux de création ou de réhabilitation : pistes ou bandes cyclables, voies vertes, ouvrages d'art réservés aux piétons et cycles.

- Niveau 2 : « Sécurisation » - Budget investissement : 60 k€ TTC / an

Cette intervention consiste à réaliser des aménagements intermédiaires : sécurisation de l'existant, amélioration de la « cyclabilité », aménagements « de préfiguration » en amont d'un aménagement pérenne et stationnement.

- Niveau 3 : « Entretien » et rénovation de l'existant - Budget fonctionnement : 60 K€ TTC / an

Cette intervention consiste à réaliser des réparations légères et ponctuelles ne nécessitant pas de programmation préalable (rebouchage de trous, remplacement d'un potelet endommagé...) ou prise en charge de travaux plus importants, liés à la dégradation d'un aménagement cyclable (fissuration ou déformation des revêtements...). Si l'entretien d'un itinéraire existant nécessite une reprise de la structure, l'intervention relève alors des aménagements de niveau 1 (section investissement).

4 - Financements partenarial des interventions et ingénierie financière

Les clés de répartition proposées pour le financement du réseau intercommunal sont les suivantes :

- Niveau 1 « Création » : 75 % Sicoval, 25 % commune du reste à charge du montant des travaux, aides et FCTVA déduites

- Niveau 2 « Sécurisation » : 100 % Sicoval du reste à charge du montant des travaux, aides déduites

- Niveau 3 « Entretien » : 100 % Sicoval

Toutefois, les aménagements relevant du réseau communal, les acquisitions foncières ainsi que les installations d'éclairage public relèvent d'un financement communal.

Des cofinancements complémentaires seront à mobiliser auprès des partenaires :

- Conseil Départemental 31 : travaux urbains d'aménagements cyclables

- Conseil Régional Occitanie : Plan régional Vélo / Plan de relance Etat Région

- Etat : DSIL, Plan de Relance...

- Autres (dans le cadre de projets partenariaux) : Vinci, Tisséo Collectivités, SNCF, Toulouse Métropole...

5 - Une révision du schéma directeur soumise à concertation

Les principes de révision du schéma directeur cyclable ont été présentés et débattus lors de plusieurs instances :

- Groupe Mobilités du 18/3/21

- Communauté des modes actifs du 24/3/21

- Bureau du Sicoval du 30/3/21

- Envoi de la présentation à l'ensemble des communes suite à une information en conférence des Maires en avril 2021.

- Groupe Mobilités du 30/6/21

Le bilan de la concertation est porté en annexe 1. Il est notamment proposé de poursuivre les réflexions dans le cadre d'une étude spécifique à mener en 2022.

6 - Propositions d'amendements du schéma directeur cyclable du Sicoval

6.1 Planification

Confirmer la mise en œuvre du schéma directeur et notamment du niveau 1 « Création » tel que défini en lien avec les grands projets du territoire. (cf. annexe 2 : Tableaux de planification).

Les aménagements de création et sécurisation 2021 ont été lancés par anticipation : (cf. annexe 3 : Cartographie SD 2021) dans une logique d'accélération des politiques cyclables.

Niveau 1 : Création

Avenue La Caprice / Escalquens : 1,2 km – 3m de large – Coût : 739 902 € HT

Aides demandées auprès CD et du CR

Travaux à partir de septembre 2021 jusqu'à début 2022

RD16 entre Belberaud et Escalquens La Cousquille : 1,2 km – 3 m de large – Coût : 640 878 € HT

Aides demandées auprès du CD et du CR

Travaux à partir de septembre 2021 jusqu'à début 2022

Boulevard des Genets / Castanet : 580 m – 2,5 m de large – Coût : 238 006 € HT

Aides demandées auprès du CR

Travaux à partir de juillet 2021

Etude SNCF Réseau pour franchissement voie ferrée au Nord Enova – Coût : 115 k€

Étude entre septembre et novembre 2021

Niveau 2 : Sécurisation

Sécurisation de la RD16 entre Escalquens et Labège (études)

Projet de pôle d'échanges place Karben à Ramonville (études)

Chemin des augustins / Castanet : Chaussé à voie centrale banalisée sur 700 m – Coût : 10 000 €

Travaux en juillet 2021

Niveau 3 : Entretien et rénovation de l'existant

Diagnostic et priorisation sur la base de la plateforme Velobs développée par l'association 2 Pieds 2 Roues.

Etudier la mise en œuvre d'un maillage complet du territoire sur la base de liaisons de principe et d'une sécurisation des RD à faible trafic ou des voies communales. (cf. annexe 4 : Cartographie SD 2021-2030).

Mobiliser les différents partenaires et étudier la faisabilité de mise en œuvre des liaisons avec les territoires limitrophes (par exemple : Lacroix Falgarde).

Proposer un ajustement annuel de la programmation sur la base des évolutions du territoire et pour préciser les aménagements de « création » et de « sécurisation » à mettre en œuvre.

Proposer le lancement d'une étude globale sur les mobilités actives (budget 2022) pour confirmer et compléter les orientations définies dans le schéma directeur sur la base d'une analyse approfondie du potentiel cyclable du territoire.

6.2. Aspects techniques

Proposer l'élaboration d'un accord cadre à conclure avec le CEREMA (expertise Mobilités) : formation des techniciens et élus aux différents aspects des politiques cyclables, avis sur les projets en phase d'étude, évaluation des opérations réalisées, réflexions sur les innovations (matériaux), participation aux Communautés des modes actifs en tant qu'expert associé.

Proposer des expérimentations à mener avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, gestionnaire de la voirie départementale : généralisation des chaussées centrales à voie banalisée (chaussidou), sécurisations...

6.3 Développement des services

Le développement des services relève notamment de partenariats avec Tisséo Collectivités.

Etudier avec Tisséo Collectivités, la pérennité de la station V de Labège. L'expérimentation de 2 ans s'achève en mai 2022, les conditions de poursuite, notamment financières sont à définir.

Etudier avec Tisséo Collectivités les conditions de mise en œuvre de nouveaux services de mobilité (location longue durée de VAE, vélos en libre-service).

6.4 Evaluation de la politique cyclable et recherche de financements complémentaires

Evaluer avec Tisséo Collectivités, la fréquentation des infrastructures cyclables et son évolution sur le territoire du Sicoval et en lien avec les territoires limitrophes (implantation de compteurs automatiques sur les principaux axes cyclables).

Contribuer à l'observatoire de la mobilité cyclable piloté par Tisséo Collectivités par le suivi des aménagements, services et actions de concertation et de promotion du vélo sur le territoire, dans une approche technique et financière de la politique publique.

Poursuivre la recherche de financements complémentaires auprès des différents acteurs de la Mobilité (Etat, Région, Ademe, CD, CR...).

Il est proposé :

- d'acter les principes énoncés ci-dessus de la politique cyclable du Sicoval à mettre en œuvre sur la période 2021-2030.
- de proposer au budget 2022, la réalisation d'une étude dédiée aux mobilités actives permettant de conforter et compléter les principes définis dans cette délibération notamment de planification des aménagements.
- de prévoir un ajustement annuel de la programmation cyclable.
- d'étudier la poursuite de la mise en œuvre des services vélo et notamment la pérennité de la station V de Labège Enova.
- de solliciter des subventions auprès de tous les acteurs de la mobilité en privilégiant des participations pluriannuelles.

Financement :

Niveau 1 : Création (investissement)	Prévu budget 2021-2030 : 12 M€ TTC en AP/CP Recettes attendues : CR, CD, Etat, communes...
Niveau 2 : Sécurisation (investissement)	Prévu budget 2021 : 60 k€ TTC, à reconduire annuellement
Niveau 2 : Entretien (fonctionnement)	Prévu budget 2021 : 60 k€ TTC, à reconduire annuellement

Christophe Lubac présente la politique cyclable du Sicoval 2021 – 2030.

Jacques Oberti souligne la qualité des travaux de la communauté des modes actifs dans cette

politique cyclable. Il évoque l'importance de l'engagement des communes aux côtés de l'intercommunalité. L'enjeu est aussi d'aller chercher des recettes supplémentaires.

Bruno Caubet indique que concernant les investissements, les engagements sont respectés car 10 millions d'euros étaient prévus sur ce volet en AP/CP. Si on veut être plus ambitieux sur la mobilité, il faudra trouver des cofinancements pour s'en donner les moyens.

Jürgen Knödlseider salue l'engagement du Sicoval mais il pense que ce n'est pas assez ambitieux. 1 million par an c'est 3 fois moins que le budget pour le numérique ou 5 fois moins que le budget investi dans l'économie. Le budget proposé par le Sicoval correspond à 13 euros/habitant/an. L'ADEME préconise une dépense de 30 euros/habitant/an, comparable à l'investissement de pays comme la Hollande ou l'Allemagne qui atteignent jusqu'à 25% de part modale vélo contre 2 à 3% en France. Il pense que c'est la priorité politique, il faut faire ce choix par rapport à d'autres budgets. Il aimerait avoir un correctif budgétaire en ce sens. Cela conditionne l'avenir des prochaines générations.

Jacques Oberti pense qu'il ne faut plus raisonner en euros par habitant, sachant qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, beaucoup d'habitants n'ont plus de lien avec la collectivité. On sait que la question du vélo va bien au-delà du territoire. Les deux années durant lesquelles le Sicoval a beaucoup œuvré pour les pistes cyclables, ont correspondu à des aides leviers de l'Etat (dispositif TEPCV). Il pense qu'aujourd'hui il n'y a pas assez d'aide, il faut un vrai engagement national.

Laurent Chérubin est un peu choqué de la comparaison avec des budgets comme l'économie qui rapporte des recettes. Il pense que c'est assez malvenu. Pour mener des politiques, il faut des recettes via les habitants ou les entreprises. Même si bien sûr il faut renforcer la mobilité douce.

Jacques Oberti souligne qu'avec les cumuls des investissements des différentes collectivités, on est pratiquement aux chiffres évoqués en termes de budget investi sur le territoire.

Henri Arévalo pense que parler d'effort par habitant a du sens. Il faut faire des choix, cela ne le choque pas, c'est le rôle des politiques. Aujourd'hui les enjeux sont clairs, le rapport du GIEC est alarmiste. Les collectivités locales doivent faire plus, il faut aller au-delà. Il est également d'accord pour que l'engagement soit national, il invite donc à participer à la primaire écologiste en vue de la présidentielle.

Christophe Lubac remercie tous les élus qui soutiennent la démarche en faveur de la politique cyclable.

Adopté à l'unanimité.

Direction Finances / Service finances et fiscalité

2 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022 des budgets du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), du Service d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et de la Halte Répit

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1^{er} vice-président

Comme chaque année, le vote du Budget Prévisionnel est précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour chacun des budgets.

Ces budgets annexes sont soumis à une nomenclature spécifique : nomenclature M22 des établissements médico-sociaux. Ils sont étroitement liés aux validations financières préalables de leurs partenaires institutionnels. Cette particularité impose un calendrier budgétaire distinct qui implique un vote anticipé de ces budgets : avant le 31 octobre de l'exercice précédent.

Partie 1 : Présentation de la politique et des services du soutien à l'autonomie

L'action du Sicoval en faveur des personnes en perte d'autonomie s'inscrit dans une logique de territoire dont la composante essentielle est la recherche d'une complémentarité des actions domicile/établissement et des acteurs publics/privés.

La feuille de route du soutien à l'autonomie définie par la vice-présidente en charge, et validée par le Conseil de communauté, oriente le mandat sur les objectifs suivants :

1. Engager une dynamique pour un territoire d'accueil au bien vieillir et au bien vivre en santé à tout âge
2. Coordonner et adapter les soins et l'accompagnement auprès du bénéficiaire tout au long de son parcours de vie et en lien avec les partenaires
3. Favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs et d'initiatives locales pour renforcer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement, de l'information, et de l'orientation proposés aux personnes âgées et à leurs aidants.

La direction du soutien à l'autonomie (DSA) met en œuvre ces axes politiques au travers de 3 missions :

1-Prestataire de service :

Par son action, la politique du soutien à l'autonomie c'est : 4 services, 120 agents, 1000 bénéficiaires, 70 000 repas livrés, 90 000 heures d'aide et d'accompagnement à domicile, 83 bénéficiaires visités quotidiennement pour les soins infirmiers, des services 7 jours/7.

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Ce service est destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou momentanément dans l'incapacité d'assurer les tâches et actes essentiels de la vie quotidienne. Il vise à accompagner les personnes dans l'entretien et l'amélioration du cadre de vie, le maintien de l'hygiène corporelle, la préservation de l'autonomie et le maintien de la vie sociale.
- Service de portage de repas (PRAD) : En palliant les difficultés liées à l'organisation des repas, ce service participe au maintien des personnes en perte d'autonomie à domicile. Il garantit la consommation d'un repas équilibré et contribue à prévenir l'isolement en maintenant le lien social. Ce service s'adresse à toute personne en perte d'autonomie.
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : Ce service assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène et de confort (soins techniques ou soins de base) aux personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes ou aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de maladies chroniques invalidantes.
Les soins sont effectués tous les jours de 8h à 12h45 et de 17h15 à 19h45 week-end et jours fériés compris au domicile des usagers par une équipe de 16 aides-soignants, sous la responsabilité de deux infirmiers coordinateurs.
- Halte-répit détente : Ce lieu d'accueil non médicalisé propose aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés des activités adaptées, dans le respect des envies et capacités de chacun (atelier cuisine, jardinage, lecture, atelier mémoire, atelier autour des sens...).
L'objectif est de favoriser le maintien des mémoires, le plaisir, le lien à l'autre des personnes accueillies. Les activités sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire : une psychologue, une aide médico-psychologue, un agent social, trois accompagnants bénévoles formés.

2-Acteur auprès des habitants du maintien des capacités essentielles attachées à l'autonomie:

Depuis 2017 le Sicoval répond chaque année à l'appel à initiative de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Les financements alloués dans ce cadre interviennent en complément des prestations légales ou réglementaire. Cette instance est co-gérée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Département (CD 31).

Au travers de ce dispositif, la DSA met en œuvre 5 actions de prévention en faveur de la perte

d'autonomie, à destination des personnes de 60 ans et plus, vivant sur le territoire du Sicoval. Ces actions sont proposées sur le territoire et mis en œuvre avec l'appui des communes : communication auprès des habitants et prêt de salle.

- « Silver AXIII » : Santé et prévention des chutes : Maintenir les capacités et la santé physique en utilisant les gestes et le matériel pédagogique du rugby à XIII. Les exercices proposés visent le renforcement des réflexes et de la coordination, l'entretien de la mobilité articulaire, l'endurance et la stimulation de la mémoire. Cette pratique sportive agit sur le lien social en s'appuyant sur une dynamique d'échanges et de convivialité. En partenariat avec la Fédération française de Rugby à XIII et L'association sportive d'Ayguesvives.
- « Repas des 4 saisons » Proposer des temps de convivialité autour de repas confectionnés et partagés au domicile d'un bénéficiaire du SAAD ou du portage de repas. Les repas sont animés par des auxiliaires de vie ainsi qu'une diététicienne qui donne des conseils sur les bonnes pratiques en matière d'équilibre et de sécurité alimentaires.
- « Ludom seniors » Favoriser les échanges créateurs de lien social entre les bénéficiaires du SAAD en proposant des activités ludiques et créatives. Permet de valoriser la personne en lui donnant un statut d'hôte ou d'invité, et préserver les codes sociaux de l'hospitalité : savoir-vivre, accueil de la personne qui reçoit et qui est reçue.
- « Cycle de soutien » Accompagnement des proches aidants de plus de 60 ans qui ont un proche présentant des troubles cognitifs. Les séances, animées par une psychologue, permettent d'informer sur les troubles cognitifs et leurs conséquences psychologiques et relationnelles afin de donner du sens aux situations vécues.
- « Rencontres Famille » soutien psychologique et accompagnement des proches aidants, en proposant une animation en interdisciplinarité (thérapeute et psychologue) lors d'un moment récréatif.

Ces actions sont financées à hauteur de 30 600€. Ce montant couvre l'ensemble des dépenses réalisées. Les activités sont gratuites pour les seniors.

3 – Promoteur de l'accès à l'information et aux soins

L'information ciblée auprès des personnes âgées et l'accès aux soins se réalisent au travers de 3 dispositifs :

- l'annuaire des acteurs : destiné à toute personne en recherche d'information sur les possibilités d'aides et de soins aux personnes âgées résidant sur le territoire du Sicoval, cet outil facilite l'orientation des personnes et contribue à la mise en œuvre d'un parcours global.
- Semaine « Seniors et alors !... » En partenariat avec les communes une semaine pour informer le grand public sur les aides et services présents sur le territoire, favoriser la connaissance des acteurs de la gérontologie, diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention, contribuer à changer le regard sur la vieillesse : tables rondes, conférences, ateliers...
- Le projet territorial de santé (en construction) : Il permettra de décliner le projet régional de santé Occitanie portée sur le Sicoval. Il constituera, pour une période de 5 ans, le cadre d'action de l'ARS et de tous les partenaires du territoire : CPAM, MSA, collectivités locales, Préfecture et services de l'Etat...

Partie 2 : contexte et enjeux du soutien à l'autonomie

1 Enjeux nationaux et territoriaux

Des besoins plus importants en nombre, qui évoluent en technicité

Les besoins d'accompagnement et de soins sont croissants. Plusieurs raisons expliquent cette tendance :

- Papi Mamie boom : la projection démographique montre que le nombre de personnes de plus de 80 ans double entre 2014 et 2032 sur le territoire du Sicoval.

- Choix porté sur la vie à domicile plutôt qu'en établissement : en France, 720 000 personnes résident dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées. Cela représente seulement 2% des personnes entre 65 et 79 ans, et 13% de celles âgées de plus de 85 ans. De manière très majoritaire, les personnes âgées font le choix -parfois contraint- de demeurer à domicile.
- une technicité professionnelle accrue : l'allongement de la vie à domicile ainsi que l'augmentation du niveau de dépendance constaté chez nos bénéficiaires ont une répercussion sur l'activité au quotidien. Ces interventions nécessitent en effet une durée moyenne plus importante des gestes « au corps » et de l'aide au repas et donc une technicité accrue des professionnel-le-s

Des métiers en tension au niveau national

Aujourd'hui au plan national, l'offre en termes de personnel ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins d'aide et de soins à domicile des personnes âgées.

« Le mode de tarification du secteur de l'aide à domicile ne permet pas de financer les indispensables temps de coordination et de formation. Les difficultés de recrutement sont considérables, les conditions de travail difficiles, l'absentéisme très élevé et les accidents du travail records. L'urgence est d'investir dans la qualité de service qui ne peut passer que par une amélioration des conditions de travail. » Aujourd'hui 830 000 ETP travaillent dans le champ de la perte d'autonomie, ce nombre devrait augmenter de 20% d'ici 2030 en l'état actuel de l'offre et de 30% si les mesures préconisées sont mises en œuvre. » Rapport Libault Mars 2019 suite à la concertation grand âge.

En toute logique, le Sicoval connaît des difficultés de recrutement importantes sur le SAAD et le SSIAD. Cependant des mesures concrètes ont été mises en œuvre pour augmenter l'attractivité des métiers, fidéliser le personnel et agir sur les risques professionnels.

2 Enjeux pour le Sicoval

Une spécificité liée à la mission de service public, celle d'aller vers les plus en difficultés

Les valeurs de la collectivité permettent de répondre en priorité aux bénéficiaires rencontrant des problématiques sanitaires et sociales complexes. L'intégration et la reconnaissance des services de la DSA par les acteurs sociaux du territoire (ex : CCAS) encourage les orientations des administrés les plus en difficultés. Le tarif étant aussi l'un des moins importants du département, cela renforce l'accès pour tous au maintien à domicile.

Le niveau de perte d'autonomie des bénéficiaires choisissant le maintien à domicile s'accroît depuis plusieurs années. Les pathologies sont plus lourdes, les soins sont plus conséquents, le nombre d'heures par prises en charge augmente.

Les services doivent faire face à l'évolution des profils du public pris en charge. Les compétences attendues deviennent plus spécifiques, le relationnel prend une part plus thérapeutique, les gestes des intervenants sont plus techniques.

Tout ceci nécessite un accompagnement plus resserré pour développer les montées en compétence, la professionnalisation des agents, l'intégration dans un collectif, le maintien d'une culture d'aide et de soins dans une période où ces professions font l'objet d'une crise d'attractivité.

Accompagner les agents dans la gestion de la complexité

Le Sicoval mène depuis plusieurs années à l'attention du personnel de l'aide et du soin une approche managériale innovante destinée à remettre au cœur du dispositif le bien-être du bénéficiaire et la

qualité des conditions de travail des agents.

Par étapes, plusieurs mesures ont ainsi été mises en œuvres :

- Un régime indemnitaire qui prend en compte la pénibilité et les contingences particulières liées au métier : travail en soirée et week-ends, relationnel complexe avec des personnes présentant une pathologie envahissante du comportement, accompagnement de fins de vie. Il est de 30% supérieur au salaire moyen constaté en Haute Garonne dans les structures privées et associatives.
- Un plan de formation qui a déjà permis de former 62 personnes sur les thématiques suivantes :
 - o Sur le volet accompagnement de l'agent dans son « déroulé de carrière tout au long de la vie »
 - Accompagnement VAE (1 agent)
 - Bilan de compétence (1 agent)
 - Découverte de l'outil informatique (11 agents)
 - o Sur le volet « professionnalisation des compétences » :
 - Rôles et limites de l'intervention à domicile (23 agents)
 - Management (3 agents)
 - Sensibilisation aux maladies neurodégénératives (4 agents)
 - Gestes et posture (3 agents)
- Des groupes d'analyse de pratiques, réunissant des petits groupes d'agents abordent des situations professionnelles complexes. Ce dispositif renforce les liens professionnels, utiles à une bonne coordination autour des bénéficiaires et apportent des éléments partagés de compréhension et de réponses faisant monter en compétence les agents.
- Du tutorat pour les nouveaux agents : les contractuels, nouvellement recrutés sont accompagnés le premier jour par un agent expérimenté. Cela permet de rassurer le bénéficiaire, mettre en confiance le nouvel agent, valoriser l'expertise de l'agent expérimenté. Le taux d'abandon de poste à l'issue de la première journée a drastiquement baissé.
- Un rendez-vous mensuel est organisé entre l'agent de terrain, le gestionnaire de planning, et le chef de service pour échanger sur les bénéficiaires accompagnés par l'agent. Ce dernier apporte des observations et une analyse des situations au plus près qui permet de réajuster suite à validation du Conseil départemental, l'aide apportée en fonction du besoin qui évolue dans le temps.
- Le prêt de véhicules lorsque le véhicule personnel de l'agent n'est pas opérationnel, ainsi qu'aux étudiants recrutés l'été.
- L'équipement pour chaque agent d'un smartphone pour réaliser la télégestion et rester en lien permanent avec la hiérarchie.

Une action de communication régulière des prestations et projets menés sur la politique du soutien à l'autonomie valorisant ces métiers commence à produire des effets bénéfiques avec le recrutement de nouveaux agents.

Dans un futur proche, le déménagement des services dans le bâtiment d'Auzeville Tolosane constitue une nouvelle opportunité de créer un lieu à forte identité, adapté à l'accueil des agents de terrain, propice au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité et de fierté vis-à-vis du métier.

Partie 3 : Traduction budgétaire des enjeux du soutien à l'autonomie

Le débat d'orientation budgétaire porte sur les budgets M22 soumis à autorisation des tutelles. Sont ainsi concernés 3 services :

Service	Autorité de tarification
Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)	Conseil départemental (CD31)
Halte-Répit détente	Conseil départemental (CD31)
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Agence régionale de santé Occitanie (ARS)

Pour l'ensemble des services, il est proposé de projeter les chiffres du budget prévisionnel 2022 en comparaison des chiffres du compte administratif 2021 anticipé.

Une modernisation du fonctionnement de services

En 2019, le logiciel mis en place continue son développement. Il sera nécessaire d'entretenir le matériel informatique (smartphones et postes fixes) pour garantir un bon fonctionnement du service. Cet investissement permet de faciliter le parcours de vie des bénéficiaires des services :

- En fluidifiant la coordination des actions à domicile
- En apportant une réponse plus réactive et plus complète aux administrés

En 2021, le projet de regroupement des services de la direction du Soutien à l'autonomie a nécessité de trouver un lieu adapté. Le conseil de communauté a délibéré sur l'achat d'un bâtiment se trouvant sur la commune d'Auzeville-Tolosane. Cet achat a été supporté par le budget principal.

Le projet Ludom Seniors sera de nouveau déposé auprès de la conférence des financeurs pour une reconduction sur l'année 2022. Près de la totalité de cette action est financée par le département. Contrairement aux années précédentes, ces dépenses seront portées par le budget principal pour une meilleure gestion et lisibilité du budget du service.

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Bien que soutenu financièrement par le Conseil Départemental, ce budget nécessite une subvention d'équilibre du budget Principal du Sicoval. Cette subvention évolue principalement en fonction de la masse salariale.

En 2021, la crise du coronavirus a impacté toutes les prévisions budgétaires que ce soit en termes de dépenses ou de recettes. Par ailleurs, pour 2022, la crise sanitaire et les réformes en vigueur dans le secteur (ex : SEGUR de la santé, le plan grand âge et l'évocation de la création d'un 5eme risque ...) nous place face à une incertitude budgétaire.

La capacité de l'agglomération à fournir des emplois ne suffit pas. Aussi, il est proposé de baser les prévisions budgétaires sur le dimensionnement de l'équipe actuelle.

Pour assurer ses missions, le service s'appuie :

- Sur une équipe de 9,4 ETP d'agents administratifs
- Sur une équipe de près de 80 ETP d'agents de terrain

Pour 1 heure d'intervention auprès de l'utilisateur, il est nécessaire de mobiliser 1,54 heures de personnel. Le delta permet de prendre en compte le niveau d'absentéisme (maladie, ASA, délégation), le temps nécessaires à l'organisation du travail (réunion, formation, trajets) ainsi que les congés réglementaires. Ce temps est considéré comme non facturable et improductif par l'autorité de tarification. Par ailleurs, le coût moyen d'un ETP d'agent de terrain est évalué à 35 000 €.

Sur la base des indicateurs 2020 de masse salariale et sur la base des indicateurs de 2019 (année référence hors Covid), le dimensionnement de l'équipe actuelle permet d'envisager la réalisation de 81 500 heures auprès des bénéficiaires.

L'objectif cible des 81 500 heures apparaît comme raisonnable. A titre d'information, le service n'est pas actuellement en mesure de répondre à l'ensemble des sollicitations du territoire faute de personnel. Depuis le début de l'année, 58 bénéficiaires n'ont pas pu être pris en charge par la collectivité ce qui représente un total moyen estimé à 13 000 heures. Il est vraisemblable que ces usagers se soient adressés à d'autres structures du territoire.

Les orientations en termes de dépenses :

La masse salariale est le premier et principal poste de dépenses de ce budget. Les dépenses de personnel représentent plus de 93 % du budget total.

L'exercice 2022 s'attachera à maîtriser le volume de masse salariale par rapport au niveau d'activité.

La collectivité a pour cap le maintien d'un niveau de service répondant aux besoins en qualité et en quantité du territoire. La question du recrutement du personnel en particulier diplômé est toujours d'actualité. Sur ce secteur en pleine expansion, le nombre de personnes sur les métiers de l'aide et du soin au domicile des personnes âgées a connu une augmentation de 30% depuis 10 ans, cela est 2 fois plus qu'en EHPA et EHPAD.

De même la titularisation des agents assure une fidélisation sur ces métiers.

L'ensemble du secteur de l'aide à domicile est marqué par un taux d'absentéisme conséquent. Sur le site de l'assurance maladie, on peut lire ainsi qu'entre 2010 et 2017, ce secteur connaît une progression constante de la sinistralité. En 2017, sur l'ensemble des accidents du travail, plus de 16 % se sont produits dans le secteur de l'aide et de soins à la personne, alors même que ce dernier ne représente que 11 % des effectifs.

Cette hausse de la fréquence des accidents du travail concerne particulièrement les activités menées auprès des personnes âgées (EHPA-EHPAD) et à domicile. Leur nombre y est presque 3 fois plus élevé que dans tous les autres secteurs d'activité, y compris les hôpitaux et cliniques.

Afin d'agir positivement sur cet axe, une démarche qualité de vie au travail prévue en 2020 est reportée en 2022. Elle s'appuiera sur le document unique de prévention des risques (DUER) réalisé par la direction des ressources humaines.

Face au vécu de la crise sanitaire, ce projet est plus que jamais prioritaire. Il répond à un triple enjeu :

- ✓ de santé et de bien-être au travail des intervenants au domicile et des cadres
- ✓ organisationnel alliant conditions de travail et qualité de service
- ✓ de réduction de l'absentéisme et d'accidentologie et de maîtrise des coûts

Concernant les dépenses de structures et de fonctionnement, les frais envisagés correspondent aux coûts liés à la solution informatique, à l'entretien des véhicules, au petit matériel et au bâtiment.

Traduction budgétaire :

SAAD						EVOLUTIONS 2022/CA anticipé 2021	
	Chapitre	Libellé	BP 2021	CA anticipé 2021	BP 2022	En €	En %
Groupe I	011	Exploitation courante	148 420,00	147 420,00	140 235,00	- 7 185,00	-5%
Groupe II	012	Personnel	3 111 989,66	2 981 989,66	2 943 265,00	- 38 724,66	-1%
Groupe III	016	Autres charges	138 256,36	114 952,36	101 812,97	- 13 139,39	-11%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			3 398 666,02	3 244 362,02	3 185 312,97	- 59 049,05	-2%
Groupe I	017	Produit de la tarification	1 911 870,00	1 571 870,00	1 750 705,00	178 835,00	10%
Groupe II	018	Prestation de service	59 130,00	59 130,00	50 000,00	- 9 130,00	-18%
		Participation Saint-Orens	50 000,00	35 327,61	35 000,00	- 327,61	-1%
		Remboursement sur rémunération	93 000,00	109 446,00	81 000,00	- 28 446,00	-35%
		Ludom Seniors	16 500,00	-	-	-	-
		Subvention d'équilibre	1 268 166,02	1 468 588,41	1 267 107,97	- 201 480,44	-16%
Groupe III		Reprise sur provision	-	-	1 500,00	1 500,00	100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			3 398 666,02	3 244 362,02	3 185 312,97	- 59 049,05	-2%

Le tableau ci-dessus compare le CA 2021 anticipé au BP 2022. Globalement, l'évolution des dépenses est envisagée à la baisse.

Le groupe I prend en compte les petites dépenses de matériel et fournitures administratives mais surtout l'ensemble des frais de déplacement des 80 agents qui parcourent le territoire.

Le groupe II qui correspond à l'ensemble des dépenses en personnel observe une diminution avec le départ d'agents notamment en cours de reclassement ainsi qu'un chiffrage de la masse salariale basé sur une réalisation de 81 500 heures.

Le groupe III qui englobe notamment les dépenses de structures liées à la solution informatique, au matériel informatique, voit son total diminué en raison de la fin de l'occupation des anciens locaux à Castanet-Tolosan. Ce groupe assume également le versement de la cotisation à l'association du personnel.

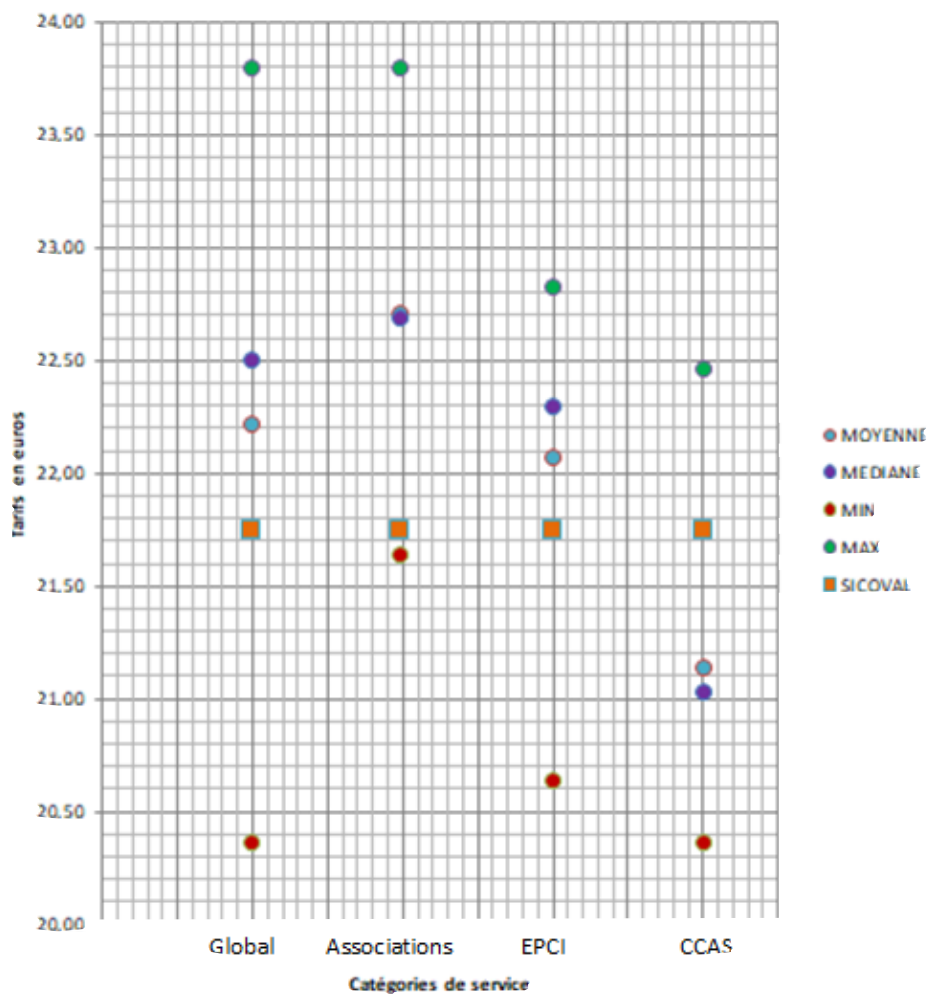
Les orientations en termes de recettes :

Pour mémoire, le service fait face à des dépenses non accompagnées financièrement par le Conseil départemental ou encore ne peut prétendre à certaines exonérations de charges contrairement au secteur privé ou associatif. Ces impacts financiers représentent la moitié de la subvention d'équilibre.

Afin d'envisager le niveau de recettes du service, il convient de se projeter sur deux variables : le nombre total d'heures effectuées auprès des bénéficiaires et le tarif horaire arrêté par le Conseil départemental après dépôt du budget prévisionnel voté.

En première hypothèse, les recettes du département et des caisses seront estimées sur la base du nombre d'heures envisagées, soit 81 500 heures, comme évoqué précédemment.

En seconde hypothèse, il convient de se projeter sur le tarif de 2022. Ce tarif est encadré par l'autorité de tutelle. La tarification du SAAD du Sicoval déterminée par le Conseil départemental est parmi les plus bas observés sur le Département (Cf. Tableau ci-dessous). Afin d'être à niveau avec les structures équivalentes à celles de du Sicoval, il est proposé de demander au Conseil départemental une hausse du tarif de 1,47 % soit un tarif horaire à 22,07 €. Cette augmentation paraît raisonnable et réaliste étant donné les taux moyens de revalorisation habituel (autour de 1%) et de l'évolution des dépenses.



Commentaires : L'étude des tarifs du département fait apparaître de grandes disparités entre les structures d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le tarif du Sicoval est en comparaison bas par rapport aux tarifs fixés pour le secteur associatif (dont un des tarifs le plus haut est à hauteur de 24 €).

Parmi les EPCI, le tarif du Sicoval est en dessous de la moyenne et de la médiane.

Subvention d'équilibre :

	2018	2019	2020*	Pré CA 2021 (BS inclus)	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	3 653 166,23	3 428 242,67	3 162 215,77	3 244 362,02	3 185 312,97
subvention d'équilibre (avant sollicitation réserve de compensation)	1 264 113,46	1 322 247,86	1 335 139,28	1 468 588,41	1 267 107,97
Nombre d'heures bénéficiaires réalisées	91 142,50	85 324,93	66 023,09	79 224,12	81 500,00
Coût d'une heure auprès du bénéficiaire	40,08	40,18	47,90	40,95	39,08
Tarif horaire fixé par la tutelle (CD31)	20,78	21,10	21,63	21,75	22,07
Reste à charge pour la collectivité (pour une heure)	19,30	19,08	26,27	19,20	17,01

** année 2020 perturbée par la crise sanitaire*

En retenant les hypothèses se basant sur les 81 500 heures et un tarif à 22,07 € de l'heure, la subvention d'équilibre est estimée à 1 267 000 €.

Il est à noter que le coût d'une heure d'intervention auprès du bénéficiaire est relativement stable autour de 40 € depuis 2018 (excepté pour l'année 2020 lié au contexte Covid).

D'autres scénarios pourraient être retenus comme par exemple la diminution de la subvention d'équilibre de 25%, soit - 316 750 €, ce qui reviendrait à restreindre l'activité de près de 11 000 heures (représentant environ 45 bénéficiaires) et d'arrêter 10 contrats d'agents en CDD.

A l'inverse, le choix d'augmenter l'activité de 11 000 heures induirait une augmentation de 25 % la subvention d'équilibre pour atteindre un montant de 1 600 000 €.

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Bien que financé par l'Agence régional de santé, ce budget annexe est en équilibre précaire. En 2021, la crise du coronavirus a impacté toutes les prévisions budgétaires que ce soit en terme de dépenses ou de recettes. Par ailleurs, pour 2022, la crise sanitaire que nous connaissons actuellement et les réformes en vigueur dans le secteur (ex : SEGUR de la santé, ...) nous placent face à une incertitude budgétaire. Il est donc nécessaire d'envisager avec prudence les orientations budgétaires qui seront prises lors du vote du budget prévisionnel.

Les orientations en termes de dépenses :

La masse salariale est le premier et principal poste de dépenses de ce budget. Les dépenses de personnel représentent plus de 78 % du budget total.

La collectivité souhaite maintenir un niveau de service cohérent et répondant aux besoins du territoire. Cependant, la faible attractivité des métiers du grand âge amène à renforcer le soutien financier des dépenses en personnel et notamment les frais liés à la sollicitation des agences d'intérim. En effet, les recrutements d'aides-soignants s'avèrent rares.

Par ailleurs, le service s'engage sur des actions de communication pour valoriser ces métiers et améliorer l'accueil des nouveaux agents.

Ces dépenses sont alourdies par un taux d'absentéisme conséquent, que connaît traditionnellement l'ensemble du secteur du soin à domicile. Dans l'objectif d'améliorer la situation vécue par le service, la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail prévue en 2020 puis 2021 sera de nouveau engagée en 2022. Elle s'appuiera sur le document unique de prévention des risques (DUER) réalisé par la direction des ressources humaines.

L'exercice 2022 s'attachera à maîtriser le volume de masse salariale par rapport au niveau d'activité.

Afin de pouvoir prendre en charge les 83 agréments autorisés par l'Agence régionale de santé Occitanie, le service s'appuie :

- sur une équipe de 2,8 ETP administratif
- sur une équipe de 13,4 ETP de terrain

Des campagnes de communication et d'information sont régulièrement menées pour attirer des candidats et ainsi, stabiliser l'équipe de terrain. Mais le dimensionnement de l'équipe actuelle fait apparaître 3 postes vacants et il est nécessaire de faire appel aux agences d'intérim pour un montant de 150 000 € pour assurer la prise en charge des agréments autorisés. Ce recours à l'intérim est envisagé à la baisse pour 2022 en privilégiant des recrutements directs.

Les orientations en termes de recettes :

Les recettes du service sont forfaitaires en fonction du nombre de places. A ce jour, le tarif alloué par le financeur permet difficilement d'envisager un équilibre satisfaisant du budget. Une négociation sera entamée pour atteindre une prise en compte de l'ensemble de dépenses liées au fonctionnement du service.

A la suite de cette négociation avec l'ARS, il conviendra d'actualiser les équilibres budgétaires.

Traduction budgétaire :

						EVOLUTIONS 2022/CA anticipé 2021	
	Chapitre	Libellé	BP 2021	CA anticipé 2021	BP 2022	En €	En %
Groupe I	011	Exploitation courante	201 450,00	274 850,00	289 450,00	14 600,00	5%
Groupe II	012	Personnel	911 515,00	956 515,00	911 299,72	- 45 215,28	-5%
Groupe III	016	Autres charges	20 779,00	21 788,00	21 315,77	- 472,23	-2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 133 744,00	1 253 153,00	1 222 065,49	- 31 087,51	-2%
Groupe I	017	Dotation ARS	1 113 744,00	1 238 937,00	1 205 065,49	- 33 871,51	-3%
Groupe II	018	Remboursement sur rémunération	20 000,00	14 216,00	17 000,00	2 784,00	20%
		Subvention d'équilibre	-	-	-		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 133 744,00	1 253 153,00	1 222 065,49	- 31 087,51	-2%

Le tableau ci-dessus compare le CA 2021 anticipé au BP 2022. Globalement, l'évolution des dépenses est envisagée à la baisse.

Le groupe I prend en compte les petites dépenses de matériel, de fournitures administratives, de carburant mais surtout l'ensemble des frais liés aux soins infirmiers effectués par les professionnels libéraux (250 000 €). Ces dépenses fluctuantes par rapport à l'état de santé et les prescriptions médicales ne font pas l'objet d'un financement à l'acte mais d'un forfait fixe.

Le groupe II qui correspond à l'ensemble des dépenses en personnel observe une diminution. Le recours aux agences d'intérim est estimé avec 50 000 € de moins qu'en 2021 dans un objectif de recrutement et de pérennisation de l'équipe.

Le groupe III qui englobe les dépenses de structure liées à la solution informatique, au matériel informatique, à la flotte de véhicule, voit son total diminué en raison de la fin de l'occupation des anciens locaux à Castanet-Tolosan. Ce groupe assume également le versement de la cotisation à l'association du personnel.

Il est à noter que le BP 2022 a été projeté sans subvention d'équilibre du budget principal.

Halte-répît détente (HR)

Ce budget a été créé le 25 avril 2018 suite à un appel à projet expérimental lancé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour 4 ans. L'année 2021 sera donc la dernière année de l'expérimentation. La question de son devenir se posera à partir d'avril 2022.

Un budget sur une année pleine est proposé afin de rendre possible l'option de poursuite de ce service.

La halte-répît détente concerne la prise en charge de 12 bénéficiaires à raison d'un après-midi par semaine.

L'année 2021 a été perturbée par la crise sanitaire avec une fermeture pendant 5 mois. Le budget 2022 sera un budget de reconduction d'une année classique.

L'objectif visé des 12 bénéficiaires est maintenu pour l'année 2022 afin de sécuriser un niveau de recettes attendu. A cette fin, un travail de communication institutionnelle et de réseau est réalisé auprès des partenaires et des médecins.

Il est à noter que la halte-répît détente offre un service de transport pour le retour des personnes dans leur foyer. Ce service permet de soulager véritablement les aidants en offrant une plage de répît plus importante et en allégeant les contraintes liées au transport.

Cette structure permet de porter des actions de préventions via la conférence des financeurs. Lors de la campagne des projets 2022, il sera étudié la possibilité de proposer de nouvelles actions. Ces nouveaux projets seront portés par le budget principal (au niveau de la direction) afin d'améliorer la gestion et la lisibilité.

En termes de dépenses :

Les dépenses prévues sont identiques à celles de 2020 et portent principalement sur la masse salariale.

En termes de recettes :

Avec le versement d'une subvention par le Conseil Départemental et la facturation aux bénéficiaires, le budget principal du Sicoval devrait être sollicité.

						EVOLUTIONS 2022/CA anticipé 2021	
	Chapitre	Libellé	BP 2021	CA anticipé 2021	BP 2022	En €	En %
Groupe I	011	Exploitation courante	2 300,00	2 300,00	2 300,00	-	0%
Groupe II	012	Personnel	13 875,42	13 875,42	13 501,98	- 373,44	-3%
Groupe III	016	Autres charges	1 200,00	1 200,00	1 200,00	-	0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			17 375,42	17 375,42	17 001,98	- 373,44	-2%

Groupe I	017	Produit de la tarification	7 800,00	7 800,00	7 800,00	-	0%
Groupe II	018	Remboursement sur rémunération	240,00	240,00	240,00	-	0%
		Subvention d'équilibre	9 335,42	9 335,42	8 961,98	- 373,44	-4%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			17 375,42	17 375,42	17 001,98	- 373,44	-2%

Il est proposé :

- de prendre acte de cette délibération

Lucia Vidal et Bruno Caubet présentent le débat d'orientations budgétaires.

Alain Carral a travaillé sur ce sujet dans le cadre de la maison de l'emploi de Toulouse. Il est clair que les services à la personne sont sous financés par l'Etat, notamment via les tarifications. Il ne faudrait pas faire payer aux habitants le fait qu'il y a un désengagement de l'Etat. Même si le Président de la République a annoncé des revalorisations tarifaires concernant les aides à la personne, aujourd'hui cela n'a pas été fait. On est en train de suppléer ce que ne fait pas l'Etat, il y a une vraie réflexion à mener là-dessus.

Il faut également prendre en compte les associations et le privé qui n'auront peut-être pas les mêmes moyens que le Sicoval pour aller plus loin. Concernant les métiers, les salaires sont bas et les formations rares, ce qui fait que dans l'aire toulousaine, on a 5 à 6 000 emplois non pourvus tous les ans.

Jacques Oberti rappelle que le Sicoval avait fédéré 25 structures employeur d'aide à la personne pour signer un manifeste adressé à la ministre Agnès Buzyn. Ce manifeste demandait de revaloriser les métiers et augmenter la rémunération des personnels, mais aussi d'activer la solidarité nationale en termes de financement. Sinon, le service est inégal sur le territoire. Il n'y a pas eu de réponse mais le Sicoval a réussi à unir toutes les structures.

Lucia Vidal précise que de nombreuses actions sont mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail des agents de terrain du Sicoval.

Adopté à l'unanimité.

Direction Générale Adjointe Ressources / Transition Numérique

3 - Convention de partenariat Sicoval - Conseil départemental Haute Garonne : Usages numériques responsables - soutien au collectif "La Crèche"

Rapporteur : Dominique MARTY, Membre associé

Alors que le numérique s'ancre dans le quotidien des collectivités, de leurs territoires et de leurs habitants, la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux devient prégnante pour un numérique ouvert et humain.

Si la question des usages et de la donnée ne font plus débat pour construire une offre de services adaptée et accessible aux usagers, la sobriété numérique, l'accessibilité et la lutte contre l'illectronisme, le partage d'une culture numérique commune et la montée en compétences des agents comme des habitants sont eux au cœur des nouveaux enjeux, impliquant une participation citoyenne.

De nombreux acteurs publics se sont engagés en ce sens, ainsi que des entreprises au travers de stratégies RSE ambitieuses. En témoignent les travaux de l'Institut Numérique Responsable et son label. De même, le numérique responsable et durable figure au niveau des ambitions prioritaires du manifeste édité collectivement par les élus territoriaux réunis au sein de la commission numérique de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) , France urbaine et des Interconnectés en mars 2021.

Rapidement actif, le Sicoval a inscrit ces objectifs dans son schéma de déploiement de politiques publiques numériques pour une action locale socialement et écologiquement durable.

En complément des nombreuses actions déjà engagées en ce sens, le pilier 3 de la feuille de route *Transformation numérique* suscite, en plus d'un appui à la digitalisation des Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME), une approche collaborative avec des acteurs économiques, associatifs et académiques. Une façon de ne pas décloisonner le monde

économique du développement territorial.

Une première étape a été engagée avec le soutien à un collectif d'entreprises et d'associations et leur intégration dans les locaux de l'ancienne Crèche Innomomes à Enova-Labège (cf. bureau du 17 novembre).

Des travaux de préfigurations fonctionnelles vont se poursuivre pour étoffer l'offre de services de ce site qui se veut ouvert, lieu de rencontre entre entreprises, associations, habitants et usagers. Ceci avec la volonté de développer les axes sensibilisation/formation/intelligence collective au travers d'un cycle de conférences et ateliers, d'intégrer la participation citoyenne au travers de panels d'utilisateurs et d'un labo des usages.

Ce projet dénommé *La Crèche* se réalise par des collaborations avec le concours d'acteurs comme notamment le Conseil départemental de Haute-Garonne.

Le Sicoval et le département partagent des engagements communs sur la politique numérique et ont déjà engagés des collaborations, notamment au travers du SDUSN (Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques) tels que la valorisation de la donnée, la stratégie Open data et des actions d'inclusion numérique (diagnostic, Pass numériques, ...).

Pour rappel, les objectifs de «La Crèche» visent à :

- établir des actions favorisant l'innovation dans la transition numérique,
- irriguer l'ensemble du territoire, accompagner l'inclusion digitale de tous les publics,
- innover dans la conception et la diffusion de services.

Pour parvenir à ses objectifs, le Sicoval et le département ont décidé d'associer leurs efforts et leur soutien au collectif hébergé, pour capitaliser la dynamique initiée avec l'ambition d'établir un pôle structurant dédié au développement d'initiatives numériques à impacts responsables et durables.

A cet effet, une convention de partenariat jointe en annexe, précise les engagements des deux parties. Un comité de suivi rassemblant des représentants des deux parties sera chargé du pilotage et de l'évaluation des actions menées. Les deux parties ont d'ores-et-déjà convenu de la prise en charge à parts égales des charges d'exploitation de l'espace central «Le Préau».

Le département acquittera sa part sur présentation d'une facture de provisions trimestrielle, Il s'engage également dans l'apport de mobilier pour permettre la tenue d'animations en présentiel.

Des conventions d'applications ultérieures définiront la participation spécifique de chaque partie sur la définition des préfigurations fonctionnelles. Tout besoin d'espaces provisoires ou permanents pour le département donnerait lieu à l'édition d'une convention d'occupation précaire.

Il est proposé :

- de valider la participation du département au projet «La Crèche»
- de signer la convention de partenariat avec le Département de la Haute -Garonne, jointe en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents afférents à ce projet

Financement :

Rappel du coût de l'opération en € TTC	
Crédits inscrits au budget	
Crédits à prévoir au BP ou en DM	0 €

Dominique Marty présente le partenariat avec « La crèche » et plus largement les engagements pris par le Sicoval dans le cadre de sa politique numérique.

Bernard Neveu s'interroge sur la 5G et ses impacts en termes de renouvellement intégral des

smartphones. Il se demande si le Sicoval a une position sur le sujet.

Jacques Oberti indique que peu de communes sont concernées sur le Sicoval même si les opérateurs devront couvrir 25% des territoires ruraux. A usage constant, la 5G est bien plus sobre. Mais bien évidemment les opérateurs vont pousser à un usage plus exigeant. Il faut sensibiliser l'utilisateur sur sa responsabilité. Certaines communes ont engagé des actions sur les avantages et inconvénients de la 5G. Il existe beaucoup de documentations sur le sujet. Un guide à destination des élus « L'essentiel sur la 5G » a été rédigé au niveau national, il pourrait être distribué aux conseillers communautaires. De même, il est proposé de diffuser le « Manifeste pour des territoires numériques responsables » des Interconnectés et de l'ADCF. Ce dernier invite à ne pas se sur-équiper, à prolonger l'usage des matériels, organiser la collecte, la cyber sécurité... etc

Jurgen Knödlseider comprend que ce sont les usagers qui doivent être responsables. Il pense que la responsabilité est partagée avec ceux qui proposent le numérique. Il sait que les enfants passent en moyenne 6h par jour devant les écrans. Derrière il y a une industrie et des gains énormes, ce sont eux les premiers responsables. Il pense que la transition numérique n'est pas une obligation, la seule obligatoire est la transition écologique. Il pense qu'il y a un beau débat sur la responsabilité.

Dominique Marty rappelle la notion d'éco-conception au niveau des logiciels ou des outils. Ce n'est pas uniquement le comportement des usagers qui est en cause.

Jacques Oberti pense que la plupart des économies à faire concernent le matériel. Le plus impactant écologiquement est le matériel informatique. Mais les usages sont majeurs et le volet éducatif est primordial. Il s'agit parfois de mettre en place une forme d'« auto censure ».

Dominique Marty rappelle que la dématérialisation des démarches administratives est un fait imposé par l'Etat, il s'agit de l'accompagner.

Henri Arévalo salue toutes les démarches de ce type. Il rappelle que l'on a l'impression que le numérique ne coûte rien, or globalement le numérique pollue davantage que les flux aériens. Il s'interroge sur l'impact écologique du dossier du conseil envoyé en version numérique par rapport à l'envoi du dossier en version papier.

Adopté à l'unanimité.

Direction Ressources de l'Action et de la Cohésion Sociale

4 - Dissolution et liquidation patrimoniale et financière du SIVURS

Rapporteur : Christine GALVANI, Membre associé

Le Syndicat Intercommunal à vocation unique de restauration scolaire du Sud-Est (SIVURS) a été créé le 4 juillet 1988.

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et prenant effet au 31 août 2017 a mis fin à l'exercice des compétences du SIVURS.

Par délibération du 15 décembre 2016 du conseil syndical, le SIVURS a demandé au Sicoval de porter le service commun de restauration.

Le 1er septembre 2017, le Sicoval a accepté de gérer un service commun afin que les communes adhérentes et non adhérentes au service puissent bénéficier d'une continuité de service public suite à la dissolution du SIVURS.

L'arrêté préfectoral du 13 mars 2020 a nommé un liquidateur chargé de finaliser les opérations de dissolution.

L'arrêté préfectoral du 4 décembre 2020 a porté règlement d'office du budget 2020 de liquidation et l'arrêté du 27 avril 2021 a porté adoption du compte administratif 2020 de liquidation.

L'arrêté préfectoral du 28 avril 2021 a porté dissolution et liquidation patrimoniale et financière du SIVURS, en annexant le rapport du 13 mars 2021 sur la liquidation.

Cet arrêté préfectoral acte la dissolution du SIVURS et définit les modalités de répartition de l'actif et du passif dudit syndicat.

Les articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 2.7 de l'arrêté ont permis à la commune de Péchabou de décider de substituer, dans ses droits et obligations, toute autre personne publique de son choix dans le but de répondre à un intérêt public local.

Par délibération du 29 juin 2021, le conseil municipal de Péchabou a décidé de substituer, dans ses droits et obligations, le Sicoval dans le but de répondre à un intérêt public local.

Cette substitution concerne :

- le bien immobilier
- les autres biens
- la dette
- le FCTVA
- les subventions d'équipement transférables

Il est proposé :

- d'approuver la substitution
- d'affecter les biens, l'encours de la dette, le FCTVA et les subventions d'équipements transférables au budget annexe équipements intercommunaux
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier,
- de confier la rédaction des actes authentiques et tous documents associés à l'étude notariale de maître Nathalie Bayle à Castanet Tolosan.

Christine Galvani présente la dissolution et liquidation du Sivurs.

Jacques Oberti rappelle que l'impact financier du service commun restauration concerne uniquement les communes bénéficiant du service.

Laurent Forest se demande comment ça se passe pour les communes extérieures au Sicoval.

Jacques Oberti indique que le coût d'achat des repas doit couvrir les frais de gestion.

Adopté à l'unanimité.

Direction des Ressources Humaines

5 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Patrice ARSEGUEL, 11 ème vice - président

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil de communauté.

Un agent de la DAUH (service Action foncière / Politique du logement) va partir à la retraite le 31 octobre 2021. Cet agent occupait un poste permanent de catégorie B (cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux) à temps complet.

L'évolution des missions du service fait apparaître des besoins de plus en plus importants notamment en lien avec :

- La stratégie foncière et immobilière à développer sur le territoire, en anticipation des enjeux liés à la consommation foncière*
- L'accompagnement des entreprises pour formaliser un projet immobilier dans les parcs d'activité du Sicoval, en lien avec la politique économique*
- La stratégie foncière du prochain PLH, et du développement économique*
- La recherche, le portage et la gestion de fonciers (SAFER, EPFL, Sicoval)*
- L'accompagnement foncier du projet de métro : TAE et CLB (cession, mise à disposition, servitudes spécifiques)*
- L'accompagnement des communes sur les questions foncières*
- La mise en place de conventions (de servitudes, de mise à disposition, ...)*
- La veille réglementaire en matière de foncier*

Compte tenu des missions exercées sur ce poste, le candidat devra être recruté sur un grade d'ingénieur territorial.

Afin de pouvoir recruter cet agent, il est nécessaire aujourd'hui de modifier le grade sur le tableau des effectifs.

Pour ce faire, il est nécessaire aujourd'hui de créer :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet

Cette transformation est à effectif et coût constant.

Le poste détenu par l'agent partant en retraite, sera supprimé après passage en Comité Technique.

Un agent de la DPE occupe un poste dont le grade de recrutement est Technicien Territorial mais les missions du poste permettent d'envisager un avancement au grade d'Ingénieur Territorial (grade d'avancement possible au répertoire administratif des postes de la collectivité).

L'agent a réussi le concours d'Ingénieure Territoriale et en accord avec sa hiérarchie souhaite être nommé.

Pour ce faire, il est nécessaire aujourd'hui de créer :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet

Cette transformation est à effectif constant pour un coût annuel de 1220€.

Le poste détenu par l'agent suite à nomination pour réussite au concours, sera supprimé après passage en Comité Technique.

Pour que le service ADS soit en capacité de rendre un service mutualisé efficient et à ce titre faire l'objet d'une facturation aux communes sous forme de retenue sur les Attributions de Compensation

(AC), son dimensionnement avait été calé sur la base d'un nombre d'agents et de dossiers qui ont été validés en 2015. Depuis, l'évolution de la masse salariale suivait à peu près celle du nombre de dossiers, excepté entre 2018 et 2019. L'augmentation des volumes de dossiers instruits, conjuguée à leur complexité croissante, avait alors été exposée fin août 2019 en Bureau, comme un facteur aggravant d'une tendance plus importante que ne laissait apparaître la seule augmentation annuelle moyenne de 4% depuis 2015.

Le service était à l'époque fortement en tension, à cause également d'un sous-effectif lié à une absence pour raison de santé depuis novembre 2018 d'un départ anticipé pour congé maternité depuis mars 2019, quand dans le même temps le nombre d'autorisations d'urbanisme augmentait sur le 1er semestre 2019 de 11% par rapport à l'année précédente sur la même période. A cette évolution en termes de volumes, s'ajoutait une complexification croissante des dossiers, sous l'effet d'une évolution constante de la réglementation rajoutant des éléments à intégrer dans l'instruction, ce qui avait eu pour effet de rallonger le temps moyen passé par dossier.

Fin 2019, le service comptait 5,8 ETP effectifs alors que le nombre d'actes avait augmenté de 13% par rapport à l'année précédente : les moyens humains auraient donc dû être, s'ils avaient suivi la même progression que les actes depuis 2015, de près de 7,4 ETP. L'écart entre augmentation de volumes de dossiers, complexification et sous-effectifs, s'est alors traduit par un traitement des Déclarations Préalables tacites en 2019 (donc non facturées), et une mise en tension alarmante des agents. C'est pourquoi un agent instructeur supplémentaire avait été recruté et pris son poste fin février 2020.

Du fait de cette arrivée, des dossiers qui n'étaient plus traités ont pu l'être, ce qui a permis l'augmentation de l'AC (32 377 € supplémentaires et ce malgré la crise sanitaire).

Aujourd'hui à la moitié de l'année 2021, abstraction faite de l'année 2020 et de la crise sanitaire, une comparaison entre le nombre de dossiers déposés en 2019, permet d'observer une augmentation de 31% (778 dossiers en 2019 contre 1024 fin juin cette année). De ce fait, le nombre de dossiers par agent instructeur est remonté à ce jour (263 dossiers / agent) au plus haut niveau connu, comme en 2019 (266 dossiers / agent). Sur la base des calculs de dimensionnements initiaux du service mutualisé d'instruction, il faudrait 9,7 ETP au lieu des 7,8 actuels pour assurer les missions du service

Afin de répondre à la hausse actuelle du nombre de dossiers et la complexification, il est aujourd'hui nécessaire de créer un poste d'instructeur de droit des sols ayant une compétence juridique :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet

Le coût de ce poste est estimé à 35000€ par an

Dans le cadre des enjeux liés aux répercussions du changement climatique sur notre territoire et plus largement sur nos sociétés, les élus ont souhaité rendre plus lisible et encore plus efficaces les actions du Sicoval en matière de protection de notre environnement.

Dans cet objectif, en redéployant ses effectifs, le Sicoval a créé une nouvelle Direction Générale Ajointe Environnement (DGAE) en novembre 2020. Cette DGAE a été constituée d'une Direction existante la DRUDE (Direction de la Relation Usagers, des Déchets et de l'Environnement) inchangée et de deux services transférés d'une autre direction. Ces services ont été regroupés en décembre 2020 au sein d'une nouvelle Direction la DTEM (Direction de la Transition Ecologique et des Mobilités) toujours à effectif constant.

Au regard des attendus sur ce service, il est proposé de transformer un poste actuellement vacant en

catégorie B en un poste de catégorie A, afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique environnementale ambitieuse du Sicoval.

Pour ce faire, il est proposé aujourd'hui de créer :

- **1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux) à temps complet,**

Le poste de catégorie B sera supprimé après passage en Comité Technique. Le surcoût annuel serait de 3 582 €.

Conformément aux délibérations N°2011-09-11 du 12 septembre 2011 et N°2013-12-07 du 2 décembre 2013, des services communs entre le Sicoval et ses communes membres sont mis en place pour gérer notamment l'administration générale et certains services techniques partagés.

Les créations de postes et les recrutements se font au fur et à mesure des demandes et besoins des communes. Le Sicoval gère ces services communs et le coût de ces services est intégralement pris en charge par la commune concernée.

Ces services communs nécessitent une convention entre le Sicoval et les communes concernées, après avis des comités techniques de chaque entité.

La commune de Pechbusque souhaite recourir au service commun afin de recruter d'une part un secrétaire de mairie à temps non complet 28h hebdomadaires (grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et d'autre part un agent technique à temps non complet 12h hebdomadaire en renfort sur les mois d'octobre à décembre 2021 (grade d'agent de maîtrise).

Pour ce faire, nous devons aujourd'hui créer :

- **1 emploi de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à 28h**
- **1 emploi de catégorie C (cadre d'emploi des agents de maîtrise) – poste de contractuel à 12h**

Ces créations n'engendreront pas de coût supplémentaire pour la collectivité dans la mesure où les coûts des services communs sont pris en charge par les communes qui y ont recours.

Il est proposé :

- d'approuver la création de ces postes et d'autoriser le Président à procéder aux recrutements
- d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut d'autoriser le président à faire appel à un recrutement par voie contractuelle.

Si le recrutement se fait par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3-3-2°, il ne pourra se faire lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, que parmi un des cas suivants:

- carence de candidatures statutaires
- avantage déterminant du contractuel
- caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face.

Dans ce cas, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2021.
- d'autoriser le Président à signer toutes les conventions afférentes

Adopté à l'unanimité.

Direction Finances / Service finances et fiscalité

6 - Comptes 2020 - Valcosem

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1^{er} vice-président

Le Sicoval est actionnaire de la Société d'Economie Mixte des Coteaux et de la Vallée de l'Hers (Valcosem) à hauteur de 79.44%.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit annuel des Sociétés d'Économie Mixte.

Les comptes de la SEM Valcosem, clos le 31 décembre 2020, ont été approuvés par le Conseil d'administration du 11 mai 2021 et par l'Assemblée générale du 1er juin 2021. La SEM a remis copie des comptes et des rapports au Sicoval.

Les baux civils conclus entre Valcosem et le Sicoval pour les bâtiments Biostep, Prologue et Hotel télécom qui étaient arrivés à échéance le 31 décembre 2019, ont fait l'objet d'une convention précaire pour le mois de janvier 2020. Le 1^{er} février 2020, trois baux commerciaux ont été signés pour une durée de 9 ans.

D'autre part, afin d'étudier les opportunités de développement de Valcosem, une convention de prestation de service a été conclue avec le Sicoval le 5 février 2020 pour une durée de six mois et a été renouvelée le 05 août 2020 pour une nouvelle période de six mois.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les comptes 2020. Ceux-ci font apparaître un chiffre d'affaire de 778 292 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 919 016 €, et les charges d'exploitation à 559 611 €.

Le résultat de l'exercice, bénéficiaire de 120 102,73 € est affecté en totalité aux autres réserves, la réserve légale étant à son maximum.

L'actif immobilisé est de 5 778 945 € et l'actif circulant de 1 045 660 €.

Les dettes s'élèvent à 5 456 146 € dont 5 399 325 € de dettes financières, 20 829 € de dettes fournisseurs et 25 442 € de dettes fiscales et sociales.

Le Sicoval est garant pour quatre emprunts à hauteur de 50% du solde dû (capital et intérêts), soit 3 277 076,55 € à début 2021 .

L'Assemblée générale a approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise proposé par le conseil d'administration.

La commission consultative des services publics locaux a donné un avis favorable le 24 juin 2021.

Il est proposé :

- de prendre acte des comptes 2020 de la SEM Valcosem et des rapports du commissaire aux comptes joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Direction Finances / Service finances et fiscalité

7 - Comptes 2020 - Société Publique Locale (SPL) ENOVA Evènements

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1^{er} vice-président

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chacun des actionnaires des SPL doit examiner leur rapport. Cet examen permet aux collectivités actionnaires d'exercer un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Afin d'assurer la gestion du centre de congrès Diagora au 1^{er} juillet 2018, le Sicoval et la Région Occitanie ont décidé la création de la Société Publique Locale Enova évènements.

Une convention de délégation de service public a été signée le 19 juin 2018 entre le Sicoval et la SPL pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du centre de congrès Diagora.

Les comptes de la SPL Enova évènements, clos le 31 décembre 2020, ont été approuvés par le Conseil d'administration du 1er juin 2021 et par l'Assemblée Générale du 24 juin 2021. L'assemblée Générale a donné quitus aux administrateurs.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire SPL Enova Evènements a remis au Sicoval les comptes 2020 et les rapports annuels.

En raison de la crise sanitaire liée au covid-19, le centre de congrès a été fermé pendant près de 7 mois et demi. La SPL a pu bénéficier de la part du Sicoval, de l'Etat et des fournisseurs partenaires, de différents soutiens qui lui ont permis de limiter la perte de l'exercice et de maintenir les emplois, entre autres :

- le chômage partiel, le fonds de solidarité, des réductions de facturation, un prêt trésorerie garanti par l'Etat de 150 000 €, contracté auprès du crédit agricole, au taux effectif global de 1,26 % dont le remboursement s'effectuera en cinq ans avec un différé de remboursement d'un an,
- des exonérations par le Sicoval, de la redevance fixe 2020 pour 77 290,32 € et de la redevance variable 2019 pour 93 322,33 €. Ces mesures d'exonération s'accompagnent d'une clause de retour à meilleure fortune (hors période de fermeture administrative pour la redevance fixe).

Conformément à la DSP, le Sicoval a versé 150 000 € HT pour contraintes de service public.

L'Assemblée Générale du 23 décembre 2020 a approuvé l'augmentation de capital de 111 000 € par le Sicoval, dont la somme a été libérée par compensation avec la créance du solde du compte courant de 111 500 € dû au 31 décembre 2020. Le reliquat de 500€ a été remboursé au Sicoval. Cette

augmentation de capital porte l'actionnariat à 95,26% pour le Sicoval et à 4,74% pour la région Occitanie.

Les comptes 2020 font apparaître des produits d'exploitation pour 1 096 326 € et des charges d'exploitation pour 1 144 917 €. Le résultat déficitaire de 48 244,20 € est affecté en report à nouveau.

L'actif immobilisé est de 113 052 € et l'actif circulant de 776 803 €.

Les dettes s'élèvent à 677 568 € dont 116 213 € de dettes fournisseurs, 125 513 € de dettes fiscales et sociales et 150 500 € de dettes financières.

La commission consultative des services publics locaux a donné un avis favorable le 24 juin 2021.

Il est proposé :

- de prendre acte des comptes 2020 et des rapports annuels de la SPL Enova Evènements joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité.

Direction Administration Générale / Service commande publique

8 - Fourniture de carburant à la pompe 2022-2025

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1^{er} vice-président

Les marchés de fourniture de carburant sont arrivés à échéance en décembre 2019.

Le parc du Sicoval est d'environ 140 véhicules (80 pour le siège et les sites distants, 70 pour l'Astel). L'approvisionnement en carburant est effectué au moyen de cartes accréditives dans des stations-services du territoire et hors territoire (avec péage & parking inclus).

Conformément à la stratégie achat adoptée et afin d'optimiser les déplacements dans les stations-service, il a été décidé d'allotir la procédure de la façon suivante :

- Lot 1 : Approvisionnement des véhicules du centre de l'ASTEL (services techniques)
- Lot 2 : Approvisionnement des véhicules des sites du SICOVAL (hors Astel)
- Lot 3 : Approvisionnement des véhicules sur la France entière

La durée du marché est de 4 ans à compter de sa date de notification

Le coût global sur la durée du marché est estimé à 576 000 € TTC.

Il est proposé :

- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à lancer la procédure,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes et à exécuter le marché.

Adopté à l'unanimité.

Direction Finances / Service finances et fiscalité

9 - Reversement de la Taxe d'Aménagement 2021 – Castanet-Tolosan

Rapporteur : Bruno CAUBET, 1^{er} vice-président

Le Sicoval est compétent en matière de voirie et effectue à ce titre des travaux de rénovation de la voirie. Le Sicoval assume donc la charge financière des travaux de voirie mais n'est pas bénéficiaire de la taxe d'aménagement afférente.

Par ailleurs, l'article L.331-2 du Code de l'urbanisme prévoit un mécanisme de reversement de la fiscalité en faveur de la collectivité assumant la charge financière d'équipements publics sans percevoir la taxe d'aménagement.

Dans le cadre des travaux de voirie et d'urbanisation effectués sur la commune de Castanet-Tolosan, celle-ci s'engage à reverser le produit de sa taxe d'aménagement vers le financement des travaux liés à la place Argyropoulis, avenue Mendès France

Une convention de reversement de la taxe d'aménagement sera signée entre la commune et le Sicoval pour fixer les modalités de reversement à 120 000 €.

Il est proposé :

- d'approuver les modalités de la convention de reversement entre la commune de Castanet-Tolosan et le Sicoval,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement jointe en annexe et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité.

Direction Prospective et Evaluation

10 - Renouvellement du Conseil de Développement

Rapporteur : Xavier ESPIC, Membre associé

Le mandat de la Présidence du Conseil de Développement (Codev) a pris fin suite aux dernières élections communautaires. Conformément à l'article 88 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il convient de confirmer les modalités de réinstallation du nouveau bureau du CODEV ainsi que sa présidence en adéquation avec le pacte de gouvernance et la charte de coopération entre le Sicoval et le Conseil de développement.

Un bilan du Conseil de Développement a été mené en avril 2020 qui a fait ressortir des forces et des faiblesses.

Il en ressort plusieurs préconisations qui concernent les relations entre le Sicoval et son Conseil de Développement :

- Associer le Codev dans le processus du projet de territoire
- Intégrer le Codev aux processus d'évaluation des politiques publiques du Sicoval
- Préciser et partager le rôle du Codev plus largement et massivement (entre agents, élus, habitants).
- Rendre visible l'intégration des travaux dans les prises de décision politique.
- Etablir des temps de travail entre élus et membres du Codev sur la faisabilité des préconisations.
- L'associer aux commissions territoriales pour un espace de dialogue commun élu / Codev.
- Renforcer le lien entre le Codev et les communes.

1 - La définition des modalités de désignation des membres (membres, bureau, Président-e)

A l'issue de la campagne de mobilisation, le nouveau Conseil de Développement est installé officiellement avec Cécile Valverde en tant que Présidente sortante jusqu'à la nomination de la nouvelle Présidence parmi les membres du nouveau bureau.

Le nouveau bureau sera composé de 3 à 4 anciens membres et complété (jusqu'à maximum 15 membres) par des propositions issues du Sicoval, des communes et de l'actuel bureau du Codev.

Un travail d'observation, d'identification et de cooptation de nouveaux membres du bureau se fera au cours des rencontres du Codev et à travers des critères de parité, de diversité géographique et d'âge conforme à la loi.

Le/la nouveau/nouvelle Président-e sera désigné-e à l'issue de plusieurs séances du bureau du Codev. Ce temps permettra à certaines personnalités de démontrer leur capacité à assurer ce rôle (échéance fin d'année 2021).

2 - La charte de coopération entre le Sicoval et le Codev

Le projet de charte en annexe a été rédigé par le bureau actuel du Codev (annexe 1) est soumis à l'approbation des élus. Il prévoit notamment des périodicités de rencontres avec les élus et leurs modalités formelles, le suivi et l'intégration des travaux du Codev dans les décisions politiques du Sicoval. Ce projet sera présenté pour approbation au Conseil de Communauté du 6 septembre 2021. Elle sera officiellement signée par le Président du Sicoval et la Présidente du Codev lors de l'installation du nouveau Conseil de Développement le 15 Septembre 2021, puis par le/la nouveau/nouvelle Président-e du Codev.

3 - L'organisation d'une plénière pour le nouveau Codev

L'assemblée plénière aura lieu le 15 Septembre 2021 et validera la composition du Codev pour ce nouveau mandat communautaire. Cet événement se déroulera en trois temps :

- Une présentation des valeurs communes du Sicoval et de son Codev autour de la transversalité et des coopérations intercommunales au service du territoire et de ses habitants. Pour cela, seront exposés la charte de coopération et le règlement intérieur du Codev.

- Un temps d'animation dédié à la répartition les membres du Codev dans les 3 commissions permanentes de travail (approuvé lors du dernier bureau du Codev le 6 avril 2021) soit :

- . Développement territorial (urbanisme, économie, agriculture...)
- . Politiques environnementales : (écologie, énergie, déchets...)
- . Cohésion sociale : (culture, sport, prévention de la délinquance, l'enfance, jeunesse, vieillissement...).

- Un temps d'animation destiné à identifier les compétences des membres du Codev puis la présentation d'une feuille de route des projets enclenchés ou à venir du Sicoval (Projet Alimentaire Territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan Paysage).

Retroplanning

6 septembre 2021	Délibération du conseil de communauté : installation nouveau Conseil de Développement + Charte de coopération Codev-Sicoval
------------------	---

Fin septembre	Assemblée plénière d'installation du Codev (Cécile Valverde, Présidente sortante) et intégration des nouveaux membres au Codev avec lancement des commissions permanentes et signature de la Charte de coopération
Fin d'année 2021	Nomination de la nouvelle Présidence du Codev

Il est proposé :

- d'adopter les modalités de renouvellement du conseil de développement,
- d'autoriser le Président à signer la charte de coopération entre le Sicoval et le Codev.

Adopté à l'unanimité.

Direction du Développement et de l'Animation Economique

11 - Tarification de locaux de stockage à BIOSTEP

Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 5^{ème} vice-président

La stratégie du développement économique du Sicoval est d'apporter une orientation économique au territoire notamment en faisant évoluer son offre d'accompagnement et son schéma résidentiel des entreprises.

Le Sicoval a créé en 2007, un hôtel d'entreprises BIOSTEP, situé 436 rue Pierre et Marie Curie à Labège, afin d'y accueillir des entreprises dans les domaines notamment des Biotechnologies, dans la continuité de l'accueil et de l'accompagnement à la pépinière Prologue Biotech. Cet hôtel d'entreprises appartient à la société d'économie mixte des coteaux et de la vallée de l'Hers, dénommée Valcosem.

Par délibération S2012-09-15, le tarif de location des surfaces des plateaux (laboratoires/bureaux) a été déterminé à 127.00 € HT /m² pour des entreprises matures. Ce tarif s'étant vu appliqué des indexations annuelles, le tarif est désormais de 141.47 € HT/ m². A ces tarifs s'ajoutent une provision de 17 % de charges, revue annuellement par une régulation au regard des charges réellement affectées au locataire. Ces tarifs sont appliqués dans les baux commerciaux ou les conventions d'occupation précaire, lorsque le contexte avec l'entreprise le justifie.

Les entreprises hébergées à l'Hôtel BIOSTEP et en particulier les sociétés Agronutrition et Antabio, ont manifesté la volonté de pouvoir aménager des places de parking pour disposer de locaux de stockage au sous-sol du bâtiment.

Un local de stockage a déjà été construit sur deux places de parking en 2015 (cf. plan en annexe)

La société Valcosem s'engage sur la réalisation de ces locaux de stockage sous la condition qu'un loyer ou une charge soient facturés aux entreprises bénéficiaires. Chaque local de stockage représente une surface d'environ 31 m².

Le Sicoval propose donc de déterminer un nouveau tarif de location d'espace de stockage, en sus du loyer perçu pour l'occupation des plateaux.

En fonction du prix constaté du marché, et intégrant une logique de coût sur ce bâtiment, le coût annuel sera de 60 € HT /m²/an pour les entreprises utilisatrices, auquel s'ajoute les provisions pour charge applicable au bâtiment et qui font l'objet d'une régularisation chaque année.

Il est proposé :

- d'approuver le nouveau tarif sur la location de locaux de stockage détaillé ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Direction du Développement et de l'Animation Economique

12 - Participation aux salons national et international des professionnels de l'immobilier : convention cadre de partenariat 2022-2024

Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 5 ème vice-président

Depuis plus de 10 ans la Communauté d'Agglomération du Sicoval, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain, l'Observatoire Toulousain de l'Immobilier d'Entreprises (OTIE), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (AUAT) se sont engagés dans une démarche collective de marketing territorial en participant à deux salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprises : le MIPIM courant mars à Cannes et le SIMI en décembre à Paris. Au fil des éditions d'autres partenaires tels que la SEM d'aménagement OPPIDEA, la SPL ENOVA, ...ont rejoint le groupement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Toulouse Haute Garonne en qualité de partenaire organisateur, s'est engagée en accord avec les membres du groupement à coordonner l'organisation annuelle des salons en lien avec les membres du groupement.

Deux précédentes conventions de partenariat ont été conclues entre les membres historiques du groupement pour l'organisation des salons de 2016 à 2021.

Afin de poursuivre cette démarche commune et faciliter la préparation des deux salons, il est proposé aux partenaires de signer une nouvelle convention cadre de partenariat pour les années 2022-2024 pour ces deux salons :

- Le **MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier)** est l'événement institutionnel qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'immobilier les plus influents. Il met en contact acteurs institutionnels, territoires, investisseurs, promoteurs, commercialisateurs. D'importantes délégations de villes et d'agglomérations sont représentées.

- Le **SIMI (Salon Immobilier d'Entreprises)** est la suite logique du MIPIM. C'est le salon français des utilisateurs et opérationnels de l'immobilier d'entreprises. Le SIMI est un lieu d'échanges, de débats et avant tout un grand rendez-vous d'affaires entre professionnels.

La participation à ces salons est une réelle opportunité pour le Sicoval qui lance la commercialisation d'ENOVA et à court terme du RIVEL.

Le coût pour ces deux salons étaient pour le Sicoval jusqu'en 2021 de 29 500 € .

Afin d'être visible au sein de l'écosystème immobilier et face à la concurrence accrue des autres territoires, la Direction du Développement et de l'Animation Economique et la Société Publique Locale d'Aménagement Enova vont préparer ensemble une véritable stratégie de prospection en privilégiant des actions ciblées de type : rencontres de promoteurs, de clients, de prospects en organisant un ou deux événements afin de présenter les zones d'activités en développement du Sicoval et nos projets de commercialisation.

Le plan de financement pour 2022 - 2024 a été revu à la hausse pour l'ensemble des partenaires au prorata de leur prise de participation (joint en annexe). La CCI se positionne comme coordonnateur mais pas comme financeur.

Il est proposé :

- de poursuivre la participation du Sicoval aux salons MIPIM et SIMI pour la période 2022 -2024,
- de valider l'augmentation des coûts pour le Sicoval et de participer financièrement à ces deux salons à hauteur de 33 874 € TTC pour les années 2022, 2023 et 2024,
- d'autoriser le président du Sicoval ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat 2022 – 2024, jointe en annexe, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service urbanisme planification

13 - Suppression du passage à niveau n°201 à Montgiscard (travaux routiers et travaux ferroviaires) : évolution des conventions de financement pour la finalisation des études

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 7 ème vice - président

Par délibération n° S202104029 du 6 avril 2021, le conseil de communauté a approuvé :

- le lancement au niveau PROjet et la REALisation (PRO-REA) des travaux liés à la suppression du passage à niveau n°201 à Montgiscard (aspects routiers et ferroviaires),
- la signature de la convention relative au financement des études PRO-REA des travaux ferroviaires de l'opération de suppression par dénivelation du passage à niveau n°201 de Montgiscard (ligne 640 00 de Bordeaux-sète),
- la signature de la convention de financement relative à la réalisation des études de niveau PRO aux travaux routiers pour la suppression du passage à niveau n°201 situé sur la commune de Montgiscard (ligne voie ferrée de Toulouse-sète),
- l'autorisation pour le président ou son représentant à signer les actes afférents.

La mise en service de la suppression du passage à niveau de Montgiscard est prévue fin 2024 avec une date d'interruption du trafic ferroviaire nécessaire aux travaux, programmée en novembre 2023.

Le projet arrive dans les dernières phases d'études avant réalisation des travaux. Les deux maîtres d'ouvrage, Département/Sicoval et SNCF Réseau, ont proposé chacun une convention de finalisation des études et de financement de l'opération sur les aspects routiers et ferroviaires.

Un nouvel accord a été conclu entre le Département et le Sicoval concernant leurs participations respectives :

Pour le Sicoval : 15% au lieu de 20% ;

Pour le département : 20% au lieu de 15%.

La participation des autres partenaires reste inchangée.

A/ pour les travaux routiers :

La répartition de coûts pour la convention sous maîtrise d'ouvrage départementale devient la suivante :

Signataires	Montant HT	Clef de financement
État	8 034 000 €	50%
Région	2 410 200 €	15%
CD 31	3 213 600 €	20%
Sicoval	2 410 200 €	15%
Total	16 068 000 €	

A titre indicatif, le Sicoval pourra procéder aux appels de fonds auprès de ses cocontractants selon le projet d'échéancier suivant :

	16 068 000,00 €	2021	2022	2023	2024	2025
PRO-DCE	379 000,00 €	80%	20%			
AF	1 033 000,00 €	80%	20%			
TRAVAUX	14 656 000,00 €	25%	14%	40%	10%	11%
Etat	50%	2 396 800,00 €	1 167 120,00 €	2 931 200,00 €	732 800,00 €	806 080,00 €
Région	15%	719 040,00 €	350 136,00 €	879 360,00 €	219 840,00 €	241 824,00 €
CD31	20%	958 720,00 €	466 848,00 €	1 172 480,00 €	293 120,00 €	322 432,00 €
Sicoval	15%	719 040,00 €	350 136,00 €	879 360,00 €	219 840,00 €	241 824,00 €
Total		4 793 600,00 €	2 334 240,00 €	5 862 400,00 €	1 465 600,00 €	1 612 160,00 €
Avancement		30%	15%	36%	9%	10%

B/ pour les travaux ferroviaires :

La répartition de coûts pour la convention sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau devient la suivante :

Phase PRO-REA	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en € courants
État	50,00 %	617 594,00 €
Région Occitanie	15,00 %	185 278,00 €
Département	20,00 %	247 037,00 €
Sicoval	15,00 %	185 278,00 €
SNCF RÉSEAU	0,00 %	0,00 €
TOTAL	100,00 %	1 235 187,00 €

Il est proposé :

- de confirmer l'approbation du lancement niveau PRO et la réalisation des travaux pour la suppression du passage à niveau n°201 à Montgiscard (aspects routiers et ferroviaires)
- d'approuver la signature de la nouvelle convention relative au financement des études de niveau Projet et réalisation (PRO-REA) des travaux ferroviaires de l'opération de suppression du passage à niveau n°201 de Montgiscard (ligne 640 00 de Bordeaux à Sète) par dénivellation, prévoyant un

financement à hauteur de 50% Etat ; 15% région ; 20% Département et 15% Sicoval, jointe en annexe 1)

- d'approuver la signature de la nouvelle convention de financement relative à la réalisation des études de niveau PRO aux travaux routiers pour la suppression du passage à niveau n° 201 situé sur la commune de Montgiscard (ligne voie ferrée de Toulouse-Sète),), prévoyant un financement à hauteur de 50% Etat ; 15% région ; 20% Département et 15% Sicoval, jointe en annexe 2)

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service politique du logement, foncier, habitat

14 - DEYME – Parc d'activités des Monges : vente de terrain à la SAS ENOVAGRI

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 7 ème vice - président

Par délibération en date du 3 mai 2010, le conseil de communauté a approuvé la création d'un lotissement communautaire à usage d'activités sur la zone des Monges sur la commune de Deyme.

La société SAS ENOVAGRI, spécialisée dans la vente en ligne de pièces agricoles et dans le conseil en stratégie industrielle, a signé un protocole de réservation pour le lot n° 11 du lotissement des Monges.

Son siège social est actuellement basé à Pechbusque et la Société est représentée par Monsieur François HUCHET.

A la suite des études de faisabilité, la société SAS ENOVAGRI confirme son implantation et souhaite déposer une demande de permis de construire pour un bâtiment à usage d'entrepôt ainsi que de bureaux, d'une surface de plancher de 450 m².

La cession foncière porte sur la parcelle référencée au cadastre de la commune de Deyme, section B n° 242, de 3 362 m² de superficie et constituant le lot n° 11 du lotissement des Monges.

Le prix convenu est de 35 € HT le m² soit 117 670 € HT.

Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 12/02/2021.

Il est proposé :

- d'autoriser la cession de la parcelle référencée au cadastre de la commune de Deyme section B n° 242 représentant le lot n° 11 du lotissement d'une superficie de 3 362 m² au prix de 35 € HT le m² de terrain soit 117 670 € HT, à la SAS ENOVAGRI représentée par Monsieur François HUCHET ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier,
- de confier la rédaction de l'acte authentique de cession à l'étude de Maître David Levy à Montgiscard.

Adopté à l'unanimité.

Direction des Ressources Humaines

15 - Renouvellement de l'attribution d'une Indemnité de chaussures et de petit équipement à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19

Rapporteur : Patrice ARSEGUEL, 11 ème vice - président

Vu le décret n° 60-1302 du 5 décembre 1960 modifié (Journal Officiel du 9 décembre 1960)

Vu le décret n° 74 -720 du 14 août 1974 modifié (Journal Officiel du 17 août 1974)

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 (Journal Officiel du 13 janvier 2000)

En raison du maintien des protocoles sanitaires liés à la crise sanitaire du COVID 19 monsieur le Président propose de renouveler, à titre exceptionnel, l'attribution de l'indemnité chaussures et petit équipement à certains agents du Sicoval sur l'année 2021.

En effet, les agents des crèches utilisant leurs vêtements et chaussures civils dans le cadre professionnel constatent une usure prématurée de leurs vêtements personnels (lavage quotidien obligatoire à 60 degrés).

Etant donné qu'il appartient à l'organe délibérant de définir toutes les indemnités qu'il entend instituer, ainsi que les conditions à remplir par les agents pour pouvoir y prétendre, il est proposé de prendre la délibération correspondante.

Il s'agit d'une compensation indemnitaire pour l'usure de chaussures et de petit équipement personnels, à condition que les fonctions exercées par l'agent entraînent de façon anormale et rapide une usure de ses chaussures, de ses vêtements de travail ou petits équipements nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Les bénéficiaires de cette indemnité sont les agents des crèches titulaires, stagiaires et non titulaires, sans conditions de grade ou de filière, employés à temps complet, partiel ou à temps non complet.

Les agents qui utilisent des vêtements professionnels fournis par la collectivité ne bénéficieront pas de cette indemnité (cuisine, entretien des locaux ...). En effet, cette indemnité ne saurait être versée en cas d'équipement fourni par l'employeur.

Le taux annuel pour le versement de l'indemnité de chaussures et de petit équipement est fixé à 32,74 €, quelle que soit la catégorie à laquelle appartient l'agent concerné.

- Pour les chaussures : 32,74€
- Pour le petit équipement : 32,74€

Ces deux montants sont cumulables. Ils seront proratisés selon la présence effective de l'agent à son poste.

Dès lors qu'elle est utilisée conformément à son objet, cette indemnité constitue un remboursement de frais non soumis à cotisations et impôts. L'utilisation est réputée conforme à l'objet de l'indemnité si l'agent peut justifier de l'engagement d'une dépense personnelle de chaussures ou de petit

équipement.

Monsieur le président indique que le renouvellement de cette indemnité a été approuvée par les élus lors du groupe opérationnel Ressources Humaines le 17/06/2021 et a été soumise en questions diverses lors du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) le 14/06/2021.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice 2021 pour un montant global de 16 370€.

Il est proposé :

- de valider le renouvellement de cette indemnité à titre exceptionnel dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID19
- d'autoriser le Président à appliquer les dispositions en résultant dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits pour le paiement de cette indemnité
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement

16 - Dispositif BAFA 1er job – Reconduction de l'opération 2021-2026

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé

La feuille de route « jeunes adultes » du Sicoval pose comme objectif la promotion de l'engagement des jeunes et la facilitation de leur insertion sociale et professionnelle.

Le dispositif BAFA – 1er job répond à ces deux objectifs. En effet, la structure Info Jeunes du Sicoval a pour objectif principal d'accompagner les jeunes vers l'autonomie. Pour ce faire, les professionnels guident les jeunes dans leurs premières démarches pour entrer dans le monde du travail et encouragent leur engagement dans une approche citoyenne.

Le Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur (BAFA), diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, permet aux jeunes dès 17 ans, de travailler de manière saisonnière dans le domaine de l'animation, et d'exercer des responsabilités auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Il s'agit d'une formation volontaire (non professionnelle) qui constitue un engagement citoyen nécessitant une véritable implication.

Depuis 2015, l'Info Jeunes propose aux jeunes du territoire un accompagnement vers un premier «job», par le dispositif BAFA, projet mené en collaboration avec la Direction des Politiques Educatives et la Direction des Ressources Humaines.

En 2019, le dispositif a évolué en incluant notamment des critères d'admission sociaux alliés à des critères de motivation.

A ce jour (2015 – 2020), 34 jeunes ont bénéficié de l'action.

Un bilan effectué avec toutes les directions concernées (Direction de la Cohésion Sociale, Direction des Politiques EDUCatives, Direction des Ressources Humaines) révèle un avis favorable à la reconduction du dispositif. En effet, c'est un moyen de promouvoir les métiers de l'animation chez les jeunes dès 17 ans.

Les aspects relevés lors du bilan sont :

- permettre l'accès au BAFA à des jeunes qui n'auraient pas pu le financer,
- faciliter l'accès à un job pour les vacances,
- pallier les difficultés de recrutement dans ce secteur.

Après sélection de dix candidats le Sicoval :

- prend en charge une partie de la formation (formation générale ou approfondissement),
- propose un stage pratique au sein d'un ALSH du Sicoval.

L'Info Jeunes coordonne le dispositif et accompagne les jeunes tout au long du parcours de formation.

Le coût de cette action est prévu dans le budget de l'Info Jeunes. Il est destiné à financer l'organisme de formation,

A noter qu'une fiche- action sur ce dispositif a été rédigée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pour bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales, dans la continuité des engagements liés au CEJ.

Il est proposé :

- de valider la reconduction de l'opération BAFA – 1er Job jusqu'en 2026,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

Financement :

Rappel du coût de l'opération en € HT	4000 Euros
Crédits inscrits au budget	4000 Euros
Crédits à prévoir au BP ou en DM	

Adopté à l'unanimité.

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement

17 - Convention d'attribution de subvention à la commune de Gandon

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé

Depuis le début de la coopération décentralisée en 2004 avec Gandon et Ndiébène au Sénégal, le Sicoval a souhaité mettre à disposition des communes, des volontaires de solidarité internationale pour les accompagner dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

Le programme de coopération établi conjointement avec les deux communes est composé de trois axes :

- Appui institutionnel;
- Développement durable;
- Échange entre les acteurs des territoires.

Les volontaires exercent leurs missions directement au sein des mairies de ces deux communes; ils offrent un appui technique essentiel pour les communes et favorisent les liens avec le Sicoval et les partenaires locaux.

En 2021, l'objectif est d'évaluer et de capitaliser les actions menées dans le cadre des différents axes du programme. Il est aussi prévu que le volontaire accompagne les équipes locales dans la recherche de nouveaux partenaires permettant de développer des projets en lien avec la jeunesse. Des actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes pourront être envisagées. Ces liens pourront aussi favoriser les échanges (numériques ou physiques) entre jeunes des territoires sénégalais et du Sicoval.

Ces différentes activités génèrent un ensemble de frais pour le volontaire en poste. Les dépenses prévues sont essentiellement liées à des frais tels que:

- matériel informatique (réparation + frais d'impression) ;
- communication téléphonique et internet;
- frais de missions (déplacements sur le terrain, déplacements à la capitale, logements,...);
- assurance et entretien des véhicules (scooter et voiture).

Pour réaliser l'ensemble des missions de l'année 2021, le Sicoval et le volontaire ont évalué à 1500 euros la somme nécessaire. Cette somme doit prendre la forme d'une subvention, attribuée à la commune de Gandon, au titre de l'ensemble des frais générés pour les missions au Sénégal.

Il est proposé :

- d'allouer une subvention de 1.500 € à la commune de Gandon,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Financement :

Rappel du coût de l'opération en € HT	1.500 €
Crédits inscrits au budget	1.500 €
Crédits à prévoir au BP ou en DM	

Adopté à l'unanimité.

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement

18 - Convention d'attribution de subvention à l'ONG "Le Partenariat"

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé

Le Sicoval s'implique depuis 2004 dans un programme de coopération décentralisée avec les communes de Gandon et Ndiébène Gandiol au Sénégal.

Depuis 2013, le Sicoval participe au Programme d'Accès à l'Eau et à l'Assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS), initié par l'ONG «Le Partenariat», qui lors des deux premières phases, a bénéficié à 19 écoles et 5 cases de santé sur les territoires partenaires sénégalais.

Sicoval

En 2018, Gandon, Ndiébène Gandiol et le Sicoval ont élaboré un document de planification stratégique, le Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui a révélé de fortes inégalités

d'accès à l'eau dans les lieux publics (écoles, cases de santé,...) des communes sénégalaises.

La 3^{ème} phase du PAEMS, initiée en 2019, se poursuit en 2021 et vise à réduire ces inégalités et fournir aux écoles et cases de santé les infrastructures en eau et assainissement nécessaires.

L'ONG «Le Partenariat» est un opérateur spécialisé, avec lequel les communes de Gandon, Ndiébène Gandiol et le Sicoval collaborent depuis plusieurs années. Le Partenariat peut apporter un appui technique et méthodologique dans la mise en œuvre du projet. La collaboration avec l'ONG permet aussi de mutualiser les moyens et ainsi de mener des projets d'envergure bénéficiant à une population locale plus large.

A Ndiébène Gandiol, est prévue une action innovante permettant de traiter par phytoépuration les eaux usées d'un établissement scolaire, qui serviront ensuite à végétaliser les alentours de l'école. Ce projet réunit plusieurs acteurs comme le Sicoval, la commune de Gandiol, Le Partenariat et Mon 3 (université de Barcelone). Cette initiative de station d'épuration écologique par lit planté de roseaux à l'école Ndiébène 1, s'inscrit dans la continuité du PAEMS et du projet GERHYD (Contribution à la gestion durable des ressources hydriques de Saint Louis) mené par l'université de Barcelone. Le budget total du projet est estimé à 39 870€, la participation du Sicoval sera de 10 000€.

A Gandon, les actions prévues visent à améliorer les conditions sanitaires dans trois écoles du territoire, en les dotant de l'eau courante et de l'assainissement.

Ces travaux d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement seront tous accompagnés d'actions de reboisement des cours d'écoles et d'un volet sensibilisation à destination des élèves et des équipes pédagogiques.

Le budget total du projet est estimé à 73 161€, impliquant financièrement des partenaires de l'ONG «Le Partenariat» comme l'association «Schola Africa» qui favorise la scolarisation des enfants au Sénégal. La participation du Sicoval sera de 10 000€.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 20 000€ à l'ONG «Le Partenariat» pour participer à la mise en œuvre de ces actions dans les deux territoires partenaires du Sicoval. Les détails (technique et financier) de ces projets sont précisés dans la convention en annexe.

Il est proposé :

- d'allouer une subvention de 20 000€ à l'ONG «Le Partenariat»,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Rappel du coût de l'opération en € HT	20 000€
Crédits inscrits au budget	20 000€
Crédits à prévoir au BP ou en DM	

Adopté à l'unanimité.

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement

19 - Convention de partenariat et de financement Occitanie Coopération

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé

La coopération décentralisée établie depuis 2004 avec des communes sénégalaises et guinéennes ont amené le Sicoval à développer des actions de sensibilisation à l'interculturalité et aux enjeux nord - sud à travers le programme «Pour une Jeunesse Ouverte sur le Monde» (PJOM). Des actions plus

larges sont venues compléter la démarche par le biais du programme « *Vivre ensemble* » renforçant cette volonté de lutter contre les préjugés, d'agir ensemble et de promouvoir auprès de toutes et tous des valeurs communes de partage et de solidarité.

Ces missions sont appuyées par l'engagement de volontaires de service civique, dispositif utilisé par le Sicoval depuis plusieurs années.

Afin de renforcer ces principes d'échange et d'enrichissement mutuels établis avec ses partenaires, le Sicoval peut aujourd'hui s'appuyer sur un dispositif porté par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre du Service Civique (loi du 10 mars 2010, article L.120-4 du code du service national) afin d'accueillir un volontaire international, sous le statut de service civique en réciprocité.

Le principe de réciprocité permet ainsi de recevoir un jeune d'un autre pays venu expressément en France pour réaliser une mission de Service Civique. Un organisme agréé français peut donc accueillir un volontaire d'un pays partenaire, si ce pays accueille des volontaires français.

En 2019-2020, le Sicoval a accueilli un premier volontaire Sénégalais ; l'expérience a été un succès pour lui et également pour les agents ayant collaboré à l'accueil du volontaire. Fort de cette expérience, le Sicoval souhaite accueillir deux nouveaux volontaires originaires de ses pays partenaires, un Guinéen et un Sénégalais.

1 - Modalités de recrutement

Au Sénégal, le processus de recrutement sera mené par la commune de Ndiébène Gandiol en lien étroit avec le volontaire de solidarité internationale actuellement en poste sur place, en collaboration avec le Sicoval et Occitanie Coopération, en France. Le même processus sera mené dans la commune urbaine de Labé, en Guinée.

En France, il est convenu que le Sicoval fasse appel à l'association Occitanie Coopération, structure ressource, agréée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Occitanie. L'association permettra de faciliter les démarches administratives (demandes de visa, ouverture de compte bancaire, billets d'avion,...). Par ailleurs, des ateliers seront organisés par Occitanie Coopération, avec d'autres volontaires accueillis en région Occitanie permettant l'interconnaissance des jeunes, des échanges et débats sur la citoyenneté mondiale.

La présente convention, figurant en annexe, a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Occitanie Coopération, la commune urbaine de Labé, la commune de Gandon et le Sicoval dans le cadre de leur coopération décentralisée. La convention est conclue pour la durée de la mission du service civique en réciprocité prévue de début octobre 2021 à fin juin 2022 (neuf mois) et prend effet à la date de la signature. Cette convention pourra être prorogée par voie d'avenant.

Le Sicoval versera une participation financière à Occitanie Coopération.

2 - Cadre d'accueil

Le volontaire bénéficiera des mêmes conditions d'exercice de sa mission qu'un volontaire de service civique français. En ce sens, il recevra l'indemnité mensuelle de 473.04€ versée par l'Agence nationale de Service Civique.

Le volontaire sera logé au sein d'une commune du Sicoval, lui permettant un accès facile à son lieu de travail (Labège ou Belberaud). Un logement en colocation dans la Résidence Habitat Jeune de Labège est envisagé. Si cette collaboration n'est pas concrétisée d'autres possibilités sont étudiées (logement au lycée d'Auveville, chambre universitaire,...).

3 - La mission

Au sein de la direction Cohésion sociale :

- Développement d'actions visant la sensibilisation à l'ouverture sur le monde et la promotion du vivre-ensemble

Au sein de la direction Transition écologique et Mobilités :

- Développement d'actions visant la sensibilisation au développement durable et en

particulier : énergie, mobilités, alimentation, biodiversité

Dans chaque direction, le volontaire de service civique sera positionné en binôme avec un volontaire de service civique français supervisée par une tutrice. Il participera aux activités suivantes :

- la mise à disposition d'outils pédagogiques (mallette pédagogique, expositions,...)
- l'élaboration et le suivi de prêts,
- l'appui à l'élaboration du programme pédagogique,
- la communication et la valorisation du projet,
- l'appui à la réalisation d'intervention pédagogique (intervention d'associations spécialisées)
- l'appui du suivi administratif et financier,
- l'organisation d'évènements (ciné-débat, table ronde...)

Le volontaire sera en contact avec les structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse du territoire du Sicoval (établissements scolaires, centres de loisirs,...), ainsi que les associations spécialisées dans le domaine de la citoyenneté, de la solidarité internationale. et de la protection de l'environnement.

Le volontaire travaillera en transversalité avec les autres services et/ou cellules : prévention, communication, politiques éducatives, écologie territoriale et énergie, mobilités, déchets, ...

- Découverte et renforcement de compétences pour les deux volontaires

Avant son départ, le volontaire effectuera un temps de travail de quinze jours au sein de la commune de Ndièbène Ganidol ou de Labé, afin de s'imprégner du fonctionnement de la collectivité et de son programme de coopération avec le Sicoval. Il sera accompagné par le volontaire de solidarité internationale en poste dans la commune.

Durant sa mission le volontaire pourra intégrer un ou plusieurs services du Sicoval en immersion pendant plusieurs semaines, afin de découvrir une thématique en lien avec ses centres d'intérêts (environnement, secrétariat, gouvernance,...). En ce sens, le volontaire pourra aussi bénéficier de journées spécifiques de formation proposées par le Sicoval ou ses partenaires.

D'autres activités se rapportant à la mission pourront être décidées d'un commun accord.

Henri Arévalo, président d'Occitanie Coopération, ne prend pas part au vote.

Il est proposé :

- de valider la convention de partenariat et de financement figurant en annexe, pour la période allant de octobre 2021 à fin juin 2022 ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Financement :

Rappel du coût de l'opération 2021-2022 en € HT	11277€
Crédits inscrits au budget en 2021	11277€
Crédits à prévoir au BP ou en DM	

Adopté à l'unanimité.

Direction transition écologique et mobilités / Service écologie territoriale et énergie

20 - Mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME Occitanie

Rapporteur : Pascal CHICOT, 13 ème vice - président

Le Sicoval est engagé dans un Contrat de transition Écologique depuis janvier 2020 avec l'État et ses partenaires ainsi que dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). De plus au sein du projet de territoire une réflexion est à engager sur la construction d'une stratégie d'économie circulaire. Dans le cadre de son Plan de Relance, le Ministère de la Transition Écologique a décidé de construire avec le Sicoval un Contrat de Relance et de Transition Écologique et propose désormais un appui renforcé via un Contrat d'Objectif Territorial.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire).

Ils ont pour objet d'accompagner financièrement toutes les démarches d'études, d'animation et de communication des collectivités nécessaires à leurs actions climat air énergie et économie circulaire, ces coûts transversaux étant souvent mal financés par les subventions liées à des projets.

Ils soutiennent la dynamique des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant les collectivités déjà engagées dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour renforcer les politiques de transition écologique.

Ce partenariat est possible pour les territoires s'appuyant sur les référentiels des programmes Cit'ergie et Économie circulaire et constitue une suite aux anciens contrats d'objectifs énergie climat (COTEC) et au programme d'actions zéro déchet zéro gaspillage.

Divisé en deux phases distinctes, le COT permet d'accompagner la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou améliorer une gouvernance interne et externe,
- de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire,
- de compléter ses diagnostics territoriaux,
- de bâtir les objectifs et un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de trois ans maximum met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de transition écologique.

Une enveloppe maximale de 350 000 € est destinée à animer et permettre d'atteindre les objectifs définis dans le contrat. L'enveloppe maximale se divise de la façon suivante :

- Une aide forfaitaire de 75 000€ est attribuée au titre du soutien à l'animation, des compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation, sensibilisation et aux études – suivi.
- Une aide variable de 275 000 € maximum constituée :
 - o d'une aide additionnelle plafonnée à 175 000 € attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire,
 - o d'une aide additionnelle de 100 000 € maximum sur atteinte d'objectifs spécifiques

fixés par la Direction régionale de l'ADEME.

Il est proposé :

- de valider la démarche de construction du Contrat d'objectifs territorial du Sicoval à conclure avec l'ADEME.
- de réaliser les diagnostics territoriaux en terme d'énergie climat (via Cit'ergie) et d'économie circulaire (référentiel), l'état des lieux étant réalisé par des auditeurs financés par ailleurs à 100 % par l'ADEME.
- d'élaborer un programme d'actions qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par l'ADEME en Région.
- d'organiser un premier Comité de pilotage en novembre 2021, qui fixera la gouvernance du projet.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

Financement :

Contrat d'Objectif territorial :	Prévu budget 2021 : 0 Budget à prévoir en DM : 0 Subvention max accordée par l'ADEME : 75 k€ + 275 k€
----------------------------------	---

Adopté à l'unanimité.

Direction Relation Usagers Déchets et Environnement / Service gestion des déchets

21 - Convention de partenariat pour la reprise des lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale

Rapporteur : Xavier NORMAND, Membre associé

Vu l'article L.541-2, l'article L.541-10-2, ainsi que les articles R.543-172 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Vu l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit toutes les lampes, à l'exception des lampes à filament, comme des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE)

Vu l'arrêté conjoint des ministres chargés de l'Écologie, de l'Industrie et des Collectivités Locales en date du 23 décembre 2020, pris en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement, par lequel **OCAD3E a vu son agrément d'organisme coordonnateur** pour la filière des DEEE renouvelé à compter du 1er janvier 2021.

Vu l'arrêté conjoint du ministre de la transition écologique, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 23 décembre 2020, pris en application de l'article L.541-10 du Code de l'environnement, par lequel la société **ECOSYSTEM a été agréée, à compter du 1er janvier 2021, en tant qu'éco-**

organisme pour assurer la gestion des DEEE relevant de la catégorie 3, lampes, du II de l'article R.543-172 du code de l'environnement.

Initialement, le Sicoval avait contractualisé jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'éco-organisme RECYLUM pour la gestion des DEEE relevant de la catégorie 3, lampes. Cette nouvelle contractualisation avec les sociétés ECOSYSTEM et OCAD3E est prévue pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026. La présente convention prend fin de plein droit avant son échéance normale en cas de retrait ou de non-renouvellement de l'agrément ECOSYSTEM par les pouvoirs publics.

Le traitement et le recyclage des lampes usagées relèvent du plus haut intérêt environnemental. Permettant tout au long de leur durée de fonctionnement la réalisation de substantielles économies d'énergie, mais contenant en quantité faible des substances dangereuses, ces lampes, arrivées en fin de vie, nécessitent certaines précautions de manipulation pour pouvoir être traitées/recyclées conformément à la réglementation en vigueur. L'un des moyens d'y parvenir est de développer en amont leur collecte séparée pour éviter que ces produits, devenus déchets, ne se retrouvent en mélange dans les ordures ménagères.

A cette fin et agissant en complémentarité avec les distributeurs qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les lampes usagées cédées par les consommateurs, dans la limite du type et de la quantité de lampes neuves vendues, la collectivité accepte de mettre en place un dispositif de collecte par apport volontaire permettant notamment aux habitants de déposer leurs lampes usagées dans des lieux préalablement définis et portés à leur connaissance.

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs suivants des parties :

Engagements d'ECOSYSTEM :

Mise à disposition gratuite sous le contrôle et la responsabilité de la collectivité de deux types de conteneurs adaptés et en nombre suffisant au regard de la population desservie participant à la collecte séparée des lampes, sur les lieux sur lesquels ECOSYSTEM procède à l'enlèvement des lampes collectées séparément et que la collectivité désigne (déchetterie, service technique, plateforme de regroupement ...).

Enlèvement des conteneurs-par un logisticien désigné par ECOSYSTEM.

Traçabilité et garantie de traitement/valorisation : ECOSYSTEM fournit à la collectivité, par l'intermédiaire du système extranet :

- un bilan annuel précisant notamment le nombre d'unités enlevées (date, poids, type de lampes, n° des conteneurs), le tonnage collecté, le taux de recyclage, la destination des lampes, les filières de traitement (liste non exhaustive).
- un accès sécurisé à son système extranet pour lui permettre de consulter à tout moment ces informations
- un service d'assistance téléphonique

Communication et information : ECOSYSTEM fournit gratuitement à la collectivité des outils et méthodes permettant à la collectivité d'assurer la formation de ses agents ou prestataires impliqués dans la collecte séparée des lampes et une information de proximité destinée aux détenteurs de son territoire.

Formation des agents de la collectivité référents sur la collecte des lampes. ECOSYSTEM assure directement ou indirectement l'équivalent d'une demi-journée de formation par agent et prend à sa charge les frais pédagogiques correspondants.

Obligations d'OCAD3E vis à vis de la collectivité

OCAD3E s'engage à être l'interface entre la collectivité et ECOSYSTEM pour l'enregistrement et la gestion administrative de la présente convention et de son annexe 2.

Les modifications relatives aux points d'enlèvement sont enregistrées par ECOSYSTEM, qui en informe OCAD3E. L'ensemble de ces modifications sont réputées faire partie de la présente convention.

En fonction des données transmises par ECOSYSTEM et des dispositions de l'annexe 2 de la présente convention, et après réception des titres de recettes correspondants, OCAD3E procède au versement des sommes correspondantes à la collectivité. OCAD3E garantit la continuité des versements des compensations dues à la collectivité. En particulier, OCAD3E maintient les relations administratives et financières en l'état pendant toute la durée de la présente convention.

o Obligations de la collectivité

- s'engage en son nom propre et le cas échéant pour le compte des communes et de leurs groupements en vertu des délibérations de leurs conseils respectifs.

- organise et met en place une collecte séparée des lampes selon les modalités définies en annexe 2 de la présente convention. Elle décide des mesures opérationnelles nécessaires, en cohérence avec l'organisation générale du service public local de gestion des déchets ménagers.

- met à la disposition ECOSYSTEM les lampes qu'elle a collectées séparément dans les conditions prévues par l'annexe 2 de la présente convention.

- s'engage à signer, ou à faire signer par une personne habilitée à cet effet, lors de l'enlèvement, la fiche de suivi des déchets que lui présente le logisticien et dont un double lui est remis.

- s'engage à promouvoir auprès des habitants la collecte séparée des lampes et à les informer de la possibilité de les déposer dans les déchetteries participant à leur collecte. Elle s'appuie notamment sur le module de communication remis par ECOSYSTEM. Cette communication peut être mutualisée avec celle relative à d'autres catégories de déchets collectés séparément.

En 2021, le Sicoval dispose sur son territoire d'un point unique de collecte des DEEE – lampe à la déchetterie professionnels située 2058 route de Baziège à Labège.

Il est proposé :

- de contractualiser avec l'éco organisme ECOSYSTEM et l'organisateur OCAD3E, selon les modalités détaillées dans les conventions annexées,

- de signer les conventions de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 avec chaque partie, jointes en annexes,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Direction Administration Générale / Service assemblées et moyens généraux

22 - Délibérations du Bureau et Décisions Déléguées du Président prises par délégation du Conseil de communauté du 1er janvier au 30 juin 2021

Rapporteur : Jacques OBERTI, Président

Vu les articles L 5211-2, L 2122-21, L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° S202007007 du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Président du Sicoval,

Vu la délibération n° S202007006 du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau délibératif,

Vu les délibérations et les décisions prises du 1er janvier au 30 juin 2021,

A titre d'information, les décisions prises au regard de ce droit délégué doivent être présentées au Conseil de communauté et sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Il est proposé :

- de prendre acte de l'ensemble des délibérations du Bureau et des décisions déléguées du Président prises par délégation du Conseil de communauté pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Jacques Oberti indique que le rapport d'activités 2020 du Sicoval a été joint au dossier du conseil de ce soir, il invite à le consulter. Il salue le travail des élus et des services qui ont proposé une nouvelle présentation synthétique et percutante.

Un trombinoscope des élus du conseil de communauté a également été communiqué.

Enfin, il tient à saluer un agent du Sicoval pour la qualité de son travail pendant une décennie , Christophe Leroy, Directeur général adjoint, en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, qui va quitter le Sicoval. Il lui souhaite une bonne continuation. Le conseil de communauté l'applaudit.

La séance est levée à 22h30